

7.3. RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé, soumettre notamment à votre approbation les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les éléments et la politique de rémunération des mandataires sociaux.

1. COMPTES CONSOLIDÉS

Commentaires sur l'activité du groupe au cours de l'année 2024

Depuis 2005, les comptes consolidés sont présentés en normes IFRS, conformément aux dispositions adoptées par l'Union Européenne.

En 2024, NEURONES a poursuivi sa croissance profitable. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 810,4 millions d'euros, à comparer aux 741,2 millions de l'année précédente (croissance globale de 9,3 % et organique de 8,6 %).

Les achats de sous-traitance poursuivent leur augmentation plus rapide que celle du chiffre d'affaires. En 2024, ils représentent 29,4 % de ce dernier (27,6 % en 2023).

Le résultat opérationnel passe de 75,9 à 77,9 millions d'euros. En taux, il représente 9,6 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier s'établit à 10,2 millions d'euros (4,9 millions d'euros en 2023). Il correspond principalement à des intérêts sur les placements de trésorerie en dépôts à terme à taux progressifs, diminués de la charge financière relative à l'application de la norme IFRS 16 sur les locations.

La charge d'impôt est de 24,9 millions d'euros (à comparer aux 22,2 millions de l'année précédente). Le taux moyen d'impôt sur les sociétés (IS + CVAE) est de 28,2 % (27,5 % en 2023).

Le résultat net s'établit à 63,2 millions d'euros (58,6 millions en 2023). Sa croissance (+ 7,8 %) est comparable à celle du chiffre d'affaires.

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère (52,6 millions d'euros) est en croissance de 6,5 % par rapport à 2023 (49,4 millions).

Commentaires sur la situation financière consolidée

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 58,2 millions d'euros, à comparer aux 54,7 millions de l'année précédente. Les droits d'utilisation (IFRS 16) se montent à 32,4 millions d'euros.

Les immobilisations corporelles nettes passent de 24,8 à 28,1 millions d'euros fin 2024. Elles concernent essentiellement du matériel informatique lié aux activités de cloud computing et des agencements de locaux.

Les actifs financiers (12 millions d'euros) sont composés principalement de prêts 1 % logement et de dépôts de garantie.

L'actif d'impôt différé est de 6,9 millions d'euros. Il est constitué majoritairement par des différences temporaires d'imposition.

À 257,8 millions d'euros, les comptes clients et autres débiteurs sont en hausse de 6,1 %. Au global, ces créances et factures à établir représentent 78 jours de chiffre d'affaires (dont 16 jours pour les factures à établir).

Passif

Les provisions à long terme concernent les indemnités de départ en retraite, celles à court terme portant pour l'essentiel sur des risques sociaux.

Les dettes de loyers IFRS16, courantes et non-courantes, s'élèvent à 35 millions d'euros.

Le poste fournisseurs et autres créiteurs augmente de 11,7 % à 234,5 millions d'euros.

Flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement, après produits financiers nets et impôts, s'établit à 86 millions d'euros en 2024.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation diminue (- 8,5 millions d'euros).

Les investissements productifs (Capex) ont consommé 12 millions d'euros (à comparer aux 18 millions d'euros en 2023). Ils concernent principalement les activités de cloud computing et notamment la nouvelle plateforme SecNumCloud, ainsi que les centres de services en général (matériels et logiciels informatiques, agencements...).

Le cash-flow libre - composé du résultat net, des amortissements et provisions, de la variation du besoin en fonds de roulement et diminué des investissements industriels nets - s'établit à 74,5 millions d'euros par rapport aux 51,6 millions d'euros de l'exercice précédent.

Après les opérations de haut de bilan (paiement de compléments de prix, versement d'un dividende de 29,1 millions d'euros, cessions, rachats d'actions à des associés minoritaires dans les filiales, augmentations de capital...), le groupe aura généré 30,6 millions d'euros de trésorerie en 2024, à comparer à une génération de 23,4 millions d'euros en 2023.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie (nette d'endettement financier) s'élève ainsi à 319,5 millions d'euros (290,4 millions d'euros en 2023).

Note sur la situation d'endettement de la société et du groupe

Le groupe dispose d'une trésorerie brute positive de 326 millions d'euros et d'un endettement financier de 6,5 millions d'euros. La situation d'endettement, au regard du volume des affaires, ne fait évidemment porter aucun risque sur la société.

Perspectives

Historiquement, NEURONES a toujours cru plus vite que son univers de référence. L'exercice 2024 s'inscrit dans ce cadre : + 8,6 % de croissance organique à comparer à la progression de + 0,7 % du marché du Conseil et des Services Informatiques (source : Numeum - décembre 2024). Le potentiel du groupe est réel puisque sa part du marché français n'est que de l'ordre de 2,1 %. Grâce à son modèle de "multi-spécialiste" et sa forte présence sur les segments digital, cloud et cybersécurité, NEURONES

devrait à nouveau connaître en 2025 une progression supérieure à celle du marché.

Prises de participations, constitutions de sociétés, mouvements de titres et opérations sur le capital

Au cours de l'année 2024, NEURONES S.A. a réalisé les opérations suivantes :

- acquisition d'environ 0,18 % du capital d'Helpline (auprès d'un dirigeant et d'un manager) ;
- acquisition d'environ 0,33 % du capital de Codilog auprès d'un dirigeant ;
- cession de 100 % du capital de Dataquantic à une société du groupe (Intenz) ;

Les filiales de NEURONES S.A. ont procédé au cours de l'exercice 2024 aux opérations d'acquisition et de cession suivantes :

- AS International Group a acquis 3 % du capital de Cyners et 5 % du capital d'Henko Consulting portant sa détention du capital à, respectivement, 92 % et 65 % ;
- Finaxys a cédé 2,87 % du capital de Smarterz à une manager de cette société ;
- Helpline a acquis 70 % du capital de la société Reflexe Multimédia & Services ;
- Helpline a acquis 0,06 % du capital de Deodis auprès d'un de ses managers ;
- Codilog a acquis, auprès de trois dirigeants et deux managers de cette société, près de 8,8 % du capital d'Iliade Consulting.

Ont également été constituées les sociétés suivantes par les filiales :

- Neurones IT a constitué la société Osmose dont elle détient 80 % du capital, le solde étant détenu par le dirigeant de cette nouvelle entreprise ;

- Helpline a créé la société Everience Luxembourg avec le dirigeant de cette société et en détient 90 % du capital ;
- Helpline a constitué la société Seequalis dont elle détient la totalité des actions ;
- Arondor a constitué les sociétés Arondor Smart Automation et Arondor Cloud dont elle détient la totalité du capital.

Enfin, les filiales ont réalisé les opérations suivantes :

- Neurones IT a effectué deux augmentations de capital aux fins de livraison de 26 778 nouvelles actions à sept bénéficiaires de deux plans d'attribution gratuites d'actions. La société a également procédé à une augmentation de capital en numéraire dans le cadre de laquelle cinq salariés ont souscrit à 2 478 nouvelles actions. Ces trois augmentations représentent 1,32 % du capital à la date du 31 décembre 2024 ;
- Helpline a émis 4 553 nouvelles actions, représentant un peu plus de 0,1 % du capital, pour livrer les quinze bénéficiaire d'un plan d'attribution gratuite d'actions ;
- Finaxys a procédé à une réduction de capital par annulation de 18 de ses propres actions (0,41 % du capital) acquises auprès d'un manager de la société ;
- Codilog a réalisé une augmentation de capital afin d'attribuer 3 672 nouvelles actions aux bénéficiaires d'un plan d'actions gratuites (0,86 % du capital).

Certaines de ces opérations, ainsi que d'autres réalisées par des sous-filiales de NEURONES S.A., ont conduit à une modification des pourcentages d'intérêt dans certaines sociétés du groupe.

Activité des principales entités opérationnelles

Les contributions* aux principaux agrégats consolidés du groupe sont résumées ci-après :

(en milliers d'euros)	Société	Contribution au chiffre d'affaires 2024*	Contribution au résultat opérationnel 2024*	Contribution au résultat net 2024*
Société mère	NEURONES	-	- 591	- 1 575
Filiales	Arondor	27 487	1 608	1 643
	AS International Group	47 051	3 881	3 559
	Cloud Temple	49 380	5 946	4 762
	Codilog	48 524	3 638	2 893
	Colombus Consulting	53 103	4 683	3 193
	Deodis	36 041	3 276	2 694
	Finaxys	43 330	1 875	1 781
	Helpline	239 401	26 391	22 031
	Iliade Consulting	24 617	3 015	2 336
	Intrinsec	27 491	1 944	1 478
	Neurones IT	162 035	12 403	10 250
	RS2i	25 585	5 341	4 469
	Autres	26 308	4 510	3 714
TOTAL		810 353	77 920	63 228

* Après élimination des flux entre sociétés et en incluant les filiales indirectes.

2. COMPTES SOCIAUX – NEURONES S.A.

Commentaires sur l'activité au cours de l'année 2024

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 193,6 millions d'euros à comparer à 166,8 millions pour l'exercice précédent. Il est constitué pour l'essentiel, de refacturations de ventes réalisées par des sociétés du groupe auprès de grands clients ayant contracté avec la société mère (jouant ainsi le rôle de point de facturation unique) et, pour une faible part, de management fees et de refacturation d'autres services et achats mutualisés.

Le résultat d'exploitation est une perte de 0,8 million d'euros. Le résultat financier s'établit à 72,8 millions d'euros. Après une charge d'impôt de 0,7 million d'euros, le résultat net social est un bénéfice de 71,3 millions d'euros.

Perspectives

NEURONES S.A. est depuis le 1^{er} janvier 2000 une société holding qui concentre les fonctions suivantes : direction groupe, finance, juridique, marketing et communication groupe et relation globale avec quelques grands comptes. La société vise à simplement équilibrer ses dépenses courantes d'exploitation en refacturant ses services à ses différentes filiales.

Affectation du résultat

Compte tenu d'un report à nouveau nul, le bénéfice distribuable est égal au bénéfice de l'exercice soit 71 288 613,77 euros.

Délais de règlement des fournisseurs (comptes sociaux)

La très grande majorité (> 95 %) des achats de NEURONES S.A. est réalisée auprès des sociétés du groupe. Au 31 décembre 2024, les en-cours fournisseurs de NEURONES S.A. (maison mère) étaient les suivants :

En-cours fournisseurs au 31/12/24 par plage d'échéance (en milliers d'euros TTC)	Factures échues				Factures non échues	Total
	> 90 j	60 à 90 j	30 à 60 j	0 à 30 j		
Intra-groupe	(5)	44	(11)	(84)	21 346	21 246
Tiers	13	9	-	147	247	416
TOTAL	8	9	(11)	(63)	21 593	21 662
Nombre de factures concernées			37		1 562	1 599
% du montant des achats de l'exercice					9,4 %	

Le délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement est : 60 jours nets, date de facture, ou 45 jours fin de mois.

Pour les fournisseurs intra-groupe, les factures échues non réglées correspondent à des situations où des ajustements sont nécessaires avec les clients finaux. Les factures qui concernent des fournisseurs tiers échues et non encore réglées au 31 décembre 2024, correspondent à des litiges.

Au 31 décembre 2023, les en-cours fournisseurs de NEURONES S.A. (maison mère) étaient les suivants :

En-cours fournisseurs au 31/12/23 par plage d'échéance (en milliers d'euros TTC)	Factures échues				Factures non échues	Total
	> 90 j	60 à 90 j	30 à 60 j	0 à 30 j		
Intra-groupe	(11)	44	(71)	(1330)	34 700	33 332
Tiers	229	-	-	650	368	1 247
TOTAL	218	44	(71)	(680)	35 068	34 579
Nombre de factures concernées			212		2 192	2 404
% du montant des achats de l'exercice					17,8 %	

Il est proposé à l'Assemblée Générale la distribution à titre de dividende d'une somme de 1,3 euro/action, soit un total estimé de 31 562 330,80 euros*.

À la suite de cette distribution, le compte report à nouveau passerait à 39 726 282,97 euros*.

Le dividende sera détaché le 11 juin et mis en paiement le 13 juin 2025.

La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Sont rappelées les distributions de dividendes réalisées au titre des trois exercices précédents :

2021 : 1 euro par action,
2022 : 1,1 euro par action,
2023 : 1,2 euro par action.

* Calcul effectué à partir du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2024, soit 24 278 716, qui sera ajusté le cas échéant.

3. AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement, connu au 5 mars 2025, n'a d'impact significatif sur la structure financière du groupe.

Délais de règlement des clients (comptes sociaux)

Au 31 décembre 2024, les en-cours clients de NEURONES S.A. (maison mère) étaient les suivants :

En-cours clients au 31/12/24 par plage d'échéance (en milliers d'euros TTC, hors FAE)	Factures échues				Factures non échues	Total
	> 90 j	60 à 90 j	30 à 60 j	0 à 30 j		
Tiers	(200)	187	709	2 509	34 749	37 954
Intra-groupe	1	4	(3)	1	497	500
TOTAL	(199)	191	706	2 510	35 246	38 454
Nombre de factures concernées			414		2 146	2 560
% du montant des ventes de l'exercice					15,2 %	

Le délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement est : 60 jours nets (date de facture) ou 45 jours fin de mois.

Les retards de règlement des grands clients sont liés à la complexité de leurs chaînes de règlement fournisseurs (bon à payer...). La part des factures échues correspondant à des litiges est minoritaire. Pour la plupart il s'agit de demandes de correction de détail (nombre de demi-journées, heures supplémentaires...) qui se règlent en général amiablement.

Au 31 décembre 2023, les en-cours fournisseurs de NEURONES S.A. (maison mère) étaient les suivants :

En-cours clients au 31/12/23 par plage d'échéance (en milliers d'euros TTC, hors FAE)	Factures échues				Factures non échues	Total
	> 90 j	60 à 90 j	30 à 60 j	0 à 30 j		
Tiers	144	494	273	4 752	33 382	39 045
Intra-groupe	5	(2)	9	70	401	483
TOTAL	149	492	282	4 822	33 783	39 528
Nombre de factures concernées			539		1 727	2 266
% du montant des ventes de l'exercice					16,7 %	

Activité en matière de recherche et développement

Les investissements de recherche et développement sont réalisés dans chacune des sociétés du groupe. Les coûts, correspondant essentiellement à des temps passés, sont constatés en charge l'année de leur survenance et ne sont pas immobilisés. Il n'a pas été identifié de frais de développement significatifs répondant à la définition de l'IAS 38.57.

4. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ, ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces aspects sont passés en revue dans le chapitre 6 ("CSRD") du présent rapport financier.

5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Toutes les autorisations, délivrées par différentes Assemblées Générales, ainsi que l'ensemble des plans décidés sur le fondement de ces autorisations, ont expiré au cours des exercices antérieurs.

6. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet d'informer les actionnaires sur les attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice 2024, décidées par NEURONES ou ses filiales, au profit de leurs salariés et des mandataires sociaux. Sont rappelés également les plans des exercices antérieurs, toujours en cours au 31 décembre 2024.

Attributions gratuites d'actions NEURONES

Au cours de l'année 2024, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement 48 500 actions (plan J).

Le tableau suivant présente les caractéristiques des trois plans d'attribution gratuite d'actions sous période d'acquisition ou de conservation au 31 décembre 2024.

	Plan d'actions gratuites H	Plan d'actions gratuites I	Plan d'actions gratuites J
Date de l'Assemblée Générale	04/06/2020	02/06/2022	06/06/2024
Date du Conseil d'Administration	09/09/2020	02/06/2022	06/06/2024
Durée et terme de la période d'acquisition	3 ans - 09/09/2023	3 ans - 02/06/2025	3 ans - 06/06/2027
Durée et terme de la période de conservation	2 ans - 09/09/2025	2 ans - 02/06/2027	2 ans - 06/06/2029
Nombre de bénéficiaires salariés (NEURONES et sociétés liées)	12 (4 et 8)	10 (7 et 3)	12 (6 et 6)
Nombre de bénéficiaires mandataires sociaux (NEURONES et sociétés liées)	-	-	-
Nombre d'actions attribuées gratuitement	54 500	50 000	48 500
Nombre d'actions caduques cumulées au 31/12/2023	4 000	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2023	50 500	50 000	-
Nombre d'actions devenues caduques pendant la période d'acquisition au cours de l'exercice	-	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2024	-	50 000	48 500
Nombre d'actions sous période de conservation au 31/12/2024	50 500	-	-
Dilution potentielle (caduques déduites) - % capital au 31/12/2024	-	0,21 %	0,20 %

Attributions gratuites d'actions de sociétés liées à NEURONES

Aucun mandataire de la société NEURONES ne s'est jamais vu attribuer gratuitement d'actions de sociétés liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce ou d'actions de sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 à raison de mandats et fonctions exercés dans la société ou ses filiales.

Au cours de l'exercice 2024, seize plans d'attribution gratuite d'actions ont été décidés par les Présidents de dix sociétés liées à NEURONES. L'attribution définitive des actions au terme de la période d'acquisition est toujours attachée à une condition de présence c'est-à-dire qu'un bénéficiaire doit avoir constamment été salarié ou mandataire social de la société ayant attribué les actions ou d'une société liée au sens de l'article L.225-197-1. En plus de cette condition de présence, un plan peut être également soumis à des conditions de performance économique. Dans ce dernier cas, les actions définitivement attribuées aux bénéficiaires au terme de la période d'acquisition sont calculées par rapport à l'atteinte des performances fixées dans le règlement du plan.

Les deux tableaux suivants présentent les détails des seize plans d'attribution gratuite d'actions des sociétés liées à NEURONES décidés en 2024 :

	Plan B Visian	Plan J Neurones IT	Plan K Neurones IT	Plan L Neurones IT	Plan K Helpline	Plan B Mobiapps	Plan B Scales- quad	Plan E Upgrade
Date de l'Assemblée Générale	23/04/24	05/06/24	05/06/24	05/06/24	30/04/24	17/06/24	12/06/24	31/07/23
Date d'attribution par le Président	02/05/24	29/07/24	29/07/24	04/10/24	06/07/24	29/07/24	29/07/24	29/07/24
Valeur unitaire de l'action à la date d'attribution	7,55 €	42,36 €	42,36 €	42,32 €	61,64 €	6 902 €	1,05 €	35,51 €
Plan sous conditions de performance	-	Oui	Oui	-	-	Oui	Oui	Oui
Nombre d'actions attribuées gratuitement	8 995	4 875	18 000	1 239	1 862	16	194 789	1 672
Pourcentage du capital au 31/12/2024	0,68 %	1,09 %			0,04 %	0,83 %	0,87 %	0,38 %
Terme de la période d'acquisition	02/05/27	30/04/27	30/04/27	04/10/27	06/07/26	30/04/27	30/04/27	30/04/27
Durée de la période	3 ans	2 ans 9 mois	2 ans 9 mois	3 ans	2 ans	2 ans 9 mois	2 ans 9 mois	2 ans 9 mois
Terme de la période de conservation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Durée de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total de bénéficiaires	3	2	4	5	12	2	6	2
Nombre de bénéficiaires mandataires sociaux de la société	1	-	-	-	1	-	-	-
Nombre d'actions attribuées à ce(s) mandataire(s)	3 748	-	-	-	406	-	-	-
Nombre de bénéficiaires salariés de la société ou d'une société liée	2	2	4	5	11	2	6	2
Nombre d'actions attribuées à ces salariés par catégorie	Cadres : 5 247	Cadres : 4 875	Cadres : 18 000	Cadres : 1 239	Cadres : 1 456	Cadres : 16	Cadres : 194 789	Cadres : 1 672
Nombre d'actions attribuées durant l'année à chacun des dix salariés de la société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	1 : 3 748 2 : 1 499	Plans J, K et L Neurones IT :		1-2 : 6 000 3 : 4 500 4 : 3 375 5 : 1 795 6 : 1 500 7-10 : 236	1 : 406 2-3 : 162 4 : 122 5 : 105 6 : 90 7 : 85 8-10 : 81	1-2 : 8	1 : 47 418 2 : 42 660 3-4 : 36 843 5 : 19 391 6 : 11 634	1 : 975 2 : 697

	Plan 2024 (1) Colombus	Plan 2024 (2) Colombus	Plan 2024 (3) Colombus	Plan C Intrinsec	Plan G Codilog	Plan C Cloud Temple	Plan F Experteam	Plan E Deodis
Date de l'Assemblée Générale	23/09/24	23/09/24	23/09/24	23/09/24	23/05/24	05/12/24	30/04/24	21/04/24
Date d'attribution par le Président	01/11/24	01/11/24	01/11/24	24/09/24	01/10/24	06/12/24	06/11/24	15/11/24
Valeur unitaire de l'action à la date d'attribution	124,86 €	124,86 €	124,86 €	43,49 €	124,59 €	2,14 €	1,78 €	67,37 €
Plan sous conditions de performance	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions attribuées gratuitement	4 442	942	1 616	5 134	4 864	75 135	15 450	185
Pourcentage du capital au 31/12/2024	1,45 %			1,73 %	1,14 %	0,55 %	0,09 %	0,04 %
Terme de la période d'acquisition	01/11/25	01/11/27	01/11/28	24/09/26	01/10/26	06/12/26	06/11/26	15/11/26
Durée de la période	1 an	3 ans	4 ans	2 ans	1 an	2 ans	2 ans	2 ans
Terme de la période de conservation	01/11/26	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Durée de la période	1 an	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total de bénéficiaires	10	3	20	13	14	10	3	1
Nombre de bénéficiaires mandataires sociaux de la société	-	-	-	1	2	-	1	-
Nombre d'actions attribuées à ce(s) mandataire(s)	-	-	-	2 758	2 149	-	8 427	-
Nombre de bénéficiaires salariés de la société ou d'une société liée	10	3	20	12	12	10	2	1
Nombre d'actions attribuées à ces salariés par catégorie	Cadres : 4 442	Cadres : 942	Cadres : 1 616	Cadres : 2 376	Cadres : 2 715	Cadres : 75 135	Cadres : 7 023	Cadres : 185
Nombre d'actions attribuées durant l'année à chacun des dix salariés de la société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	Plans 1, 2 et 3 Colombus :			1-2 : 344 3 : 287 4 : 275 5-6 : 229 7 : 195 8 : 137 9-10 : 114	1-2 : 650 3 : 342 4 : 240 5 : 192 6 : 152 7 : 127 8-10 : 80	1 : 29 478 2-3 : 9 366 4 : 5 853 5-7 : 4 683 8-10 : 2 341	1 : 4 214 2 : 2 809	1 : 185

Sont rappelés ci-dessous (classés par chronologie du terme de la période d'acquisition) les plans attribués par les sociétés liées sur les exercices antérieurs à 2024 et toujours sous période d'acquisition au 31 décembre 2024 :

	Plan C Upgrade	Plan Colombus 2021 (3)	Plan B Upgrade	Plan C Experteam	Plan H Helpline	Plan Colombus 2022 (2)	Plan Iliade 2023	Plan C Deodis	Plan F Codilog	Plan J Helpline	Plan D Upgrade
Date de l'Assemblée Générale	28/12/22	04/12/20	22/03/22	22/04/22	27/04/22	31/03/22	25/05/23	21/04/23	01/06/23	27/04/22	31/07/23
Date d'attribution par le Président	12/01/23	20/01/21	23/03/22	22/04/22	27/04/22	30/05/22	15/06/23	12/10/23	05/07/23	12/10/23	04/09/23
Terme de la période d'acquisition	12/01/25	20/01/25	23/03/25	01/04/25	01/04/25	30/05/25	15/06/25	01/07/25	05/07/25	01/08/25	04/09/25
Nombre d'actions attribuées gratuitement	17 370	600	12 499	122 726	46 650	5 800	224	1 127	5 303	2 076	1 037
- dont attribuées aux mandataires sociaux de la société	17 370	-	12 499	36 818	21 050	-	62	233	2 400	356	-
Nombre total de bénéficiaires	1	8	2	5	21	10	12	5	11	11	2
- dont mandataires sociaux de la société	1	-	2	1	2	-	2	1	2	1	-
Nombre d'actions caduques entre l'attribution et le 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31 décembre 2024	17 370	600	12 499	122 726	46 650	5 800	224	1 127	5 303	2 076	1 037
Pourcentage du capital de la société concernée au 31 décembre 2024	*	*	*	*	*	*	0,35 %	*	1,24 %	1,09 % (2 plans Helpline)	7,09 % (3 plans Upgrade)

	Plan E Experteam	Plan Colombus 2021 (6)	Plan A Scalesquad	Plan Colombus 2022 (3)	Plan D Deodis	Plan Colombus 2023 (2)	Plan G Neurones IT	Plan I Neurones IT	Plan Colombus 2023 (3)	Plan H Neurones IT
Date de l'Assemblée Générale	22/04/22	08/10/21	30/06/21	31/03/22	21/04/23	26/05/23	07/06/23	07/06/23	26/05/23	07/06/23
Date d'attribution par le Président	12/10/23	26/11/21	16/12/22	30/05/22	12/10/23	13/07/23	28/08/23	28/08/23	13/07/23	28/08/23
Terme de la période d'acquisition	12/10/25	26/11/25	16/12/25	30/05/26	01/06/26	13/07/26	31/01/27	28/05/27	13/07/27	31/01/28
Nombre d'actions attribuées gratuitement	8 474	1 140	317 591	1 670	9 033	490	5 000	5 000	2 670	5 000
- dont attribuées aux mandataires sociaux de la société	4 237	-	-	-	2 550	-	-	-	-	-
Nombre total de bénéficiaires	2	11	5	15	7	2	1	1	20	1
- dont mandataires sociaux de la société	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Nombre d'actions caduques entre l'attribution et le 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31 décembre 2024	8 474	1 140	317 591	1 670	9 033	490	5 000	5 000	2 670	5 000
Pourcentage du capital de la société concernée au 31 décembre 2024	0,76 % (2 plans Experteam)	*	1,43 %	*	2,12 % (2 plans Deodis)	*	*	*	2,57 % (6 plans Colombus)	0,68 % (3 plans Neurones IT)

* Lorsque plusieurs plans concernent une même société, le cumul du pourcentage du capital concerné est indiqué ci-dessus au pied de la colonne du dernier plan attribué.

7. ACTIONS PROPRES – AUTO-DÉTENTION

Au 31 décembre 2024, la société détenait 5 004 de ses propres actions qui figurent au bilan de son contrat de liquidité.

8. PARTICIPATION DES SALARIÉS

Les salariés ne détiennent aucune action de la société NEURONES au titre d'un PEE, d'un FCPE ou au titre de la période d'indisponibilité prévue à l'article L.3324-10 du Code du travail.

9. AUTORISATION POUR LA SOCIÉTÉ D'ACQUÉRIR SES PROPRES ACTIONS ET DE RÉDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULLATION D'ACTIONS AUTO-DÉTENUES

La mise en œuvre d'un programme de rachat par la société de ses propres actions s'inscrit dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 8 juin 2023 a renouvelé l'autorisation pour la société de procéder au rachat de ses propres actions avec les principales modalités suivantes :

- durée de l'autorisation : dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée (soit jusqu'au 8 décembre 2024),
- part maximale du capital à acquérir : 10 %,
- prix d'achat maximum : 75 euros par action (hors frais d'acquisition),
- quotité maximale acquise en vue de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement : 5 % du capital.

Le Conseil d'Administration a immédiatement décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat autorisé par l'Assemblée et poursuivant le seul objectif d'animation du marché des titres de la société dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec le CIC. En décembre 2023, le Conseil a décidé de remplacer le programme en cours par un programme ayant pour objectifs l'animation du cours dans le cadre du contrat de liquidité et l'annulation des actions acquises. Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises dans le cadre du deuxième objectif a été fixé par le Conseil à 1 950 000, soit environ 8 % du capital. Le prix maximum d'acquisition était de 50 euros par action, hors frais d'acquisition.

Entre le 1^{er} janvier et le 6 juin 2024, dans le cadre de ce programme, 43 478 actions ont été acquises et 41 543 actions ont été vendues pour les besoins du contrat de liquidité. A cette date, 6 401 actions figuraient au bilan du contrat de liquidité.

L'Assemblée Générale du 6 juin 2024 a renouvelé l'autorisation consentie au Conseil d'Administration de procéder au rachat des propres actions de la société. Les principales caractéristiques de l'autorisation, qui prive d'effet l'autorisation susmentionnée, sont :

- durée de l'autorisation : dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée (soit jusqu'au 6 décembre 2025),
- part maximale du capital à acquérir : 10 %,
- prix d'achat maximum : 75 euros par action (hors frais d'acquisition),
- quotité maximale acquise en vue de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement : 5 % du capital.

Le Conseil d'Administration a mis en œuvre dès le 7 juin 2024, par la publication de son descriptif, un programme de rachat poursuivant deux objectifs : l'animation du marché des titres de la société dans le cadre du contrat de liquidité et acquisition d'actions propres en vue de leur annulation. Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises dans le cadre du deuxième objectif a été fixé par le Conseil à 1 950 000, soit environ 8 % du capital ; le prix maximum d'acquisition à 60 euros par action, hors frais d'acquisition.

En 2024, aucune action n'a été acquise dans le cadre du deuxième objectif.

Entre le 7 juin et le 31 décembre 2024, 50 608 actions ont été acquises et 52 005 actions ont été vendues pour les besoins du contrat de liquidité, de sorte qu'au 31 décembre 2024, la société détenait 5 004 de ses propres actions, toutes figurant donc au bilan du contrat de liquidité, présentant à la même date une trésorerie de 357 277,39 euros.

La société souhaite conserver l'opportunité de procéder à l'achat de ses propres actions avec les possibles finalités suivantes :

- leur annulation ultérieure,
- la couverture :
 - de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de la société, d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ou par attribution gratuite d'actions,
 - de titres financiers donnant droit à l'attribution d'actions de la société,
- l'animation du cours par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers,
- la conservation des actions achetées et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Il sera donc proposé à l'Assemblée Générale du 5 juin 2025 (17^e résolution) de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder au rachat des propres actions de la société avec les principales modalités suivantes :

- délégation valable pour une durée de 18 mois (maximum légal), à compter de l'Assemblée,
- les rachats d'actions pourront être réalisés par intervention sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs,
- prix maximum d'achat fixé à 90 euros par action,
- nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la société limité à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social (soit, à titre indicatif, 2 427 871 actions sur la base du capital social au 31 décembre 2024, représentant un montant maximum d'achat, hors frais d'acquisition, de 218 508 390 euros), étant précisé que le nombre d'actions maximum acquises en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ne pourra excéder 5 % du capital,
- ce nombre d'actions et la limite d'achat seront ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la société ou de décisions touchant le capital social.

Dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires toutes les informations relatives aux achats d'actions et cessions effectivement réalisés.

Cette autorisation priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet et remplacerait donc celle donnée par l'Assemblée Générale du 6 juin 2024.

La mise en œuvre effective d'un programme de rachat d'actions relèvera du Conseil d'Administration. Dans cette hypothèse, la société diffusera un descriptif du programme, conformément aux dispositions du Règlement général de l'AMF en vigueur.

Il est par ailleurs rappelé que l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues a été renouvelée par l'Assemblée du 6 juin 2024. Cette dernière a délégué ses pouvoirs, pour une durée de vingt-quatre mois, à l'effet de permettre au Conseil d'Administration, d'annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce. Jusqu'à 10 % des actions composant le capital social peuvent ainsi être annulés par période de vingt-quatre mois.

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

10. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Le Conseil d'Administration souhaite disposer à tout moment de la possibilité de procéder à l'attribution gratuite d'actions, un dispositif favorable qui permet de renforcer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires, en les associant directement aux performances de la société. L'Assemblée Générale du 6 juin 2024 (19^e résolution) a renouvelé l'autorisation au Conseil d'Administration d'attribuer gratuitement des actions pour

une durée de 24 mois soit jusqu'en juin 2026. Au titre de cette délégation, le Conseil peut attribuer, en une ou plusieurs fois, un maximum de 240 000 actions ordinaires, existantes ou à émettre.

Le Conseil d'Administration en a fait usage le jour même, par attribution gratuite de 48 500 actions (plan J).

Le Conseil d'Administration rend compte aux actionnaires, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, dans un rapport spécial contenant les mentions visées à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, des attributions d'actions gratuites effectuées en vertu des autorisations consenties par l'Assemblée Générale au Conseil. Ce rapport spécial est inclus dans le présent rapport de gestion.

11. AUTORISATIONS D'AUGMENTER LE CAPITAL

Selon les modalités mentionnées dans le rapport de gestion et le rapport financier annuel 2023, sept résolutions ont été soumises à l'Assemblée du 6 juin 2024 pour autoriser le Conseil à augmenter le capital avec des objectifs et dans des conditions et contextes différents. Ces résolutions, de nature extraordinaire, ont été approuvées par l'Assemblée et ont une durée de validité de 26 mois, soit jusqu'au 6 août 2026.

Les délégations consenties au Conseil par l'Assemblée du 6 juin 2024 portaient sur les objets suivants :

- délégation pour augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires à émettre, en numéraire ou par compensation de créances et/ou par incorporation de réserves, primes et bénéfices par l'attribution gratuite d'actions et/ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes (20^e résolution),
- délégation pour augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public, d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires à émettre, en numéraire ou par compensation de créances (21^e résolution),
- délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par placement privé (22^e résolution),
- délégation à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société emportant augmenta-

tion de capital, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables et dans la limite de 10 % du capital au moment de l'émission (24^e résolution),

- délégation à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en cas d'Offre Publique d'Echange initiée par la société (25^e résolution).

Pour chacune des émissions décidées en application des délégations objet des 20^e, 21^e et 22^e résolution, l'Assemblée a autorisé le Conseil à augmenter sur ses seules décisions, dans le respect du plafond global faisant l'objet de la résolution évoquée ci-après et dans la limite de 15 % de l'émission initiale, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale conformément à l'article R.225-118 du Code de commerce, le nombre d'actions ordinaires ou valeurs mobilières à émettre si le Conseil constatait une demande excédentaire (23^e résolution).

Pour l'ensemble des émissions qui seraient décidées par le Conseil, en vertu des délégations ci-dessus consenties, l'Assemblée a fixé comme suit le plafond des émissions (26^e résolution) :

- le montant nominal maximum global des augmentations de capital à neuf millions d'euros (9 000 000 €), étant précisé qu'est inclus dans ce plafond, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société à quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 €).

Par ailleurs, en application des dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail et en conséquence des résolutions qui précèdent, le Conseil a soumis à l'Assemblée du 6 juin 2024 une résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise établi en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée.

Il est rappelé que l'ensemble des délégations, de compétences et de pouvoirs, accordées par l'Assemblée ou Conseil en cours de validité durant l'exercice clos et l'usage qui aurait pu en être fait par le Conseil sont indiqués au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

12. ÉTAT DE LA DILUTION CUMULÉE AU TITRE DES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL

	Situation au 31/12/2024	Titres auto détenus (hors contrat liquidité)	Instruments dilutifs stock options	Instruments dilutifs actions gratuites	Total
Nombre d'actions	24 278 716	-	-	98 500	24 377 216
% dilution	-	-	-	0,41 %	0,41 %

13. OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions des articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du Règlement général de l'AMF, il est précisé les opérations sur titres réalisées par les dirigeants et ayant fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

Durant l'exercice 2024, les dirigeants n'ont pas effectué d'opérations sur les titres de la société.

14. FACTEURS DE RISQUES

L'analyse des risques est effectuée dans la partie 2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

15. FAITS EXCEPTIONNELS, LITIGES ET PROCÉDURES EN COURS

À la connaissance des dirigeants, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir eu ou d'avoir une incidence significative négative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du groupe.

16. CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le rapport de gestion établi par votre Conseil d'Administration et, en conséquence, de donner quitus à celui-ci pour sa gestion au cours dudit exercice et d'adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION : TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2020	2021	2022	2023	2024
Capital en fin d'exercice					
• Capital social	9 687 086	9 691 286	9 691 286	9 711 486	9 711 486
• Nombre d'actions ordinaires existantes	24 217 716	24 228 216	24 228 216	24 278 716	24 278 716
• Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
• Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de vote	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
• Chiffre d'affaires hors taxes	136 879 786	144 443 158	151 115 740	166 815 484	193 641 318
• Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 232 597	7 865 319	36 616 807	(638 737)	72 124 779
• Impôts sur les bénéfices	(476 354)	(244 103)	(168 066)	108 338	(751 128)
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
• Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 698 492	7 882 206	36 386 781	(637 977)	71 288 614
• Résultat distribué	48 435 432	24 228 216	26 651 038	29 134 459	31 562 330
Résultat par action					
• Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,15	0,31	1,50	(0,03)	3,01
• Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,15	0,33	1,50	(0,03)	2,94
• Dividende attribué à chaque action	2	1	1,1	1,2	1,3*
Personnel					
• Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	20	22	23	23	21
• Montant de la masse salariale de l'exercice	1 459 368	1 546 304	1 732 920	1 787 182	1 842 376
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	644 368	660 867	743 847	765 759	792 828

* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale (troisième résolution) du 5 juin 2025.

NEURONES

Société Anonyme au capital de 9 711 486,40 €
Siège social : Immeuble « Le Clemenceau I »
205 avenue Georges Clemenceau
92000 Nanterre

331 408 336 R.C.S. NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 5 juin,
A 11 heures 30,

Les actionnaires de la société NEURONES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Monsieur Luc de CHAMMARD, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée, conformément aux statuts.

Il appelle en qualité de scrutateurs, deux actionnaires présents et acceptants :

- Monsieur Bertrand DUCURTIL,

et

- Madame Daphné de CHAMMARD représentant la société Host Développement.

Monsieur Cyril RAMNON est désigné secrétaire. Le bureau est ainsi composé.

[...]

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée, mentionné dans l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Rapport spécial et compte rendu des Commissaires aux comptes en application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Approbation de ces rapports et des comptes annuels et consolidés,
- Affectation du résultat et versement d'un dividende de 1,3 euro par action,
- Quitus au Conseil d'Administration,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux (« say on pay » *ex-ante*),
- Fixation de la rémunération annuelle globale des administrateurs (« say on pay » *ex-ante*),
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L.22-10-9 du Code de commerce (« say on pay » *ex-post*),
- Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Luc de Chamnard (« say on pay » *ex-post*),

- Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Bertrand Ducurtil (« *say on pay* » *ex-post*),
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de rachat par la société de ses propres actions dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce,
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Le Président précise qu'aucun actionnaire n'a demandé l'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, et certifiée exacte par les membres du bureau, fait apparaître que les titulaires d'actions présents, représentés et ayant voté par correspondance disposent de 22 269 603 actions représentant 38 256 826 voix sur un total de 24 276 641 actions ayant droit de vote et 40 516 493 voix, représentant ainsi 91,73% des actions et 94,42% des droits de vote.

Le Président fait observer que :

- tous les documents et renseignements prescrits par la réglementation en vigueur ont été communiqués aux actionnaires ou tenus à leur disposition dans les conditions légales et réglementaires,
- la présente Assemblée, régulièrement convoquée et constituée, réunissant le quorum prescrit par la loi, peut valablement délibérer.

[...]

Après ces échanges de vue, le Président clôt les débats.

Puis, les résolutions suivantes sont lues et mises successivement aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du :

- rapport de gestion,
- rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

1) approuve les comptes consolidés de l'exercice, faisant ressortir un bénéfice net arrondi à 63,2 millions d'euros, dont 52,6 millions d'euros de résultat net part du groupe,

2) approuve, en outre, toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

1 101 voix s'abstiennent.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du :

- rapport de gestion,
- rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux,

1) approuve les comptes de l'exercice social, faisant ressortir un résultat bénéficiaire net comptable arrondi à 71,3 millions d'euros,

2) approuve, en outre, toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

1 101 voix s'abstiennent.

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu d'un report à nouveau nul, le bénéfice distribuable est égal au bénéfice de l'exercice soit 71 288 613,77 euros.

L'Assemblée Générale décide de distribuer à titre de dividende la somme de 1,3 euro par action, soit un total de 31 562 330,80 euros *.

A la suite de cette affectation, le compte report à nouveau passe à 39 726 282,97 euros *.

* Calcul effectué à partir du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2024, soit 24 278 716, qui sera ajusté le cas échéant.

Le dividende sera détaché le 11 juin et mis en paiement le 13 juin 2025.

La somme, ainsi répartie entre les actionnaires, est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, sont rappelées les distributions de dividendes réalisées au titre des trois exercices précédents :

2021 : 1 euro par action,

2022 : 1,1 euro par action,

2023 : 1,2 euro par action.

***Cette résolution est adoptée par 100% des voix.
15 voix votent contre.***

[...]

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités légales de dépôt et de publication.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
15 voix s'abstiennent.***

Rien n'étant plus à délibérer, la séance est levée à 12 heures 35.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



KPMG SA
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège



BM&A
11 rue de Laborde
75008 Paris
France

Neurones S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Neurones S.A.

205 avenue Georges Clémenceau - Immeuble Le Clémenceau 1 - 92000 Nanterre



KPMG SA
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège



BM&A
11 rue de Laborde
75008 Paris
France

Neurones S.A.

205 avenue Georges Clémenceau - Immeuble Le Clémenceau 1 - 92000 Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société Neurones S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Neurones S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires 'Prestations de service'

Description du risque identifié

Le groupe Neurones opère sur le marché des services professionnels numériques. Comme indiqué dans la note 4.22 de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires réalisé sur les contrats pluriannuels et les contrats basés sur des ressources est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode d'acquisition du droit à facturer ou la méthode de l'avancement. Le cas échéant, l'avancement est calculé sur la base des coûts engagés.

Selon ces deux méthodes, le chiffre d'affaires est reconnu sur la période au cours de laquelle le service est rendu, indépendamment du rythme de facturation.

Compte tenu du volume important de contrats et de la spécificité des services rendus, nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires 'prestations de services' comme un point clé de notre audit.

Notre réponse au risque

Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires 'prestations de services' inclut la prise de connaissance de l'environnement de contrôle interne et des procédures de substance.

Nous avons analysé les procédures mises en œuvre dans le groupe et relatives à la contractualisation, à la facturation, à la comptabilisation, à la réalisation et au suivi des prestations de services.

Nos procédures de substance ont notamment consisté à examiner, sur la base d'un échantillon de contrats, la correcte reconnaissance du chiffre d'affaires 'prestations de services' par la mise en œuvre des diligences suivantes :

- rapprochement des données contractuelles avec les données de gestion et comptables ;
- appréciation de la concordance des coûts encourus issus du suivi opérationnel avec les données comptables ;
- appréciation de la concordance du droit à facturer avec les données comptables ;
- obtention des preuves d'encaissement pour les sommes déjà perçues au 31 décembre 2024
- vérification de l'exactitude arithmétique du chiffre d'affaires rattaché à l'exercice.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 4.22 de l'annexe aux comptes consolidés.

Neurones SA



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Neurones S.A. par l'Assemblée Générale du 25 juin 2004 pour le cabinet KPMG S.A. et du 30 juin 1997 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG SA était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 28^{ème} année, dont respectivement 21 et 25 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 avril 2025

KPMG SA

Camille Mouysset

Associée

Paris, le 28 avril 2025

BM&A

Thierry Bellot

Associé

Céline Claro

Associée

3 Comptes consolidés

3.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023*	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	Notes 1 / 2	54 712	58 190
Droits d'utilisation (IFRS 16)	Note 3	33 876	32 409
Immobilisations corporelles	Note 4	24 849	28 118
Actifs financiers	Note 5	10 754	11 964
Actifs d'impôt différé	Note 6	6 096	6 896
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		130 287	137 577
ACTIFS COURANTS			
Stocks	Note 7	709	267
Créances d'impôt exigibles		4 367	3 653
Clients et autres débiteurs	Note 8	242 979	257 703
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	297 758	326 491
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		545 813	588 114
TOTAL ACTIFS		676 100	725 691

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023*	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital		9 711	9 711
Primes		31 383	16 278
Réserves et résultat consolidés		314 658	352 115
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	Note 10	355 752	378 104
Participations ne donnant pas le contrôle		54 004	58 070
CAPITAUX PROPRES		409 756	436 174
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	Note 11	6 495	7 373
Passifs financiers non courants	Note 9	1 510	2 054
Dettes de loyers non courantes (IFRS 16)	Note 3	29 416	27 435
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		37 421	36 862
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	Note 12	2 366	1 978
Dettes d'impôt exigibles		3 481	3 578
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	209 986	234 527
Dettes de loyers courantes (IFRS 16)	Note 3	7 221	7 610
Passifs financiers courants et découverts bancaires	Note 9	5 869	4 962
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		228 923	252 655
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		676 100	725 691

* bilan d'ouverture pro forma : voir ajustements Note 2 – Ecarts d'acquisition

3.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2023	2024
Ventes de logiciels et équipements		3 052	4 382
Ventes de prestations de services		738 123	805 971
CHIFFRE D'AFFAIRES		741 175	810 353
Achats consommés		-	-
Charges de personnel	Note 15	(394 419)	(421 593)
Charges externes	Note 16	(248 581)	(287 110)
Impôts et taxes		(8 520)	(8 684)
Dotations aux amortissements	Note 17	(8 024)	(9 093)
Dotations aux amortissements de droits d'utilisation (IFRS 16)	Note 3	(7 876)	(8 111)
Dotations et reprises aux provisions	Note 17	(274)	462
Autres produits	Note 18	4 035	2 768
Autres charges	Note 18	(1 659)	(1 072)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		75 857	77 920
- en pourcentage du chiffre d'affaires		10,2 %	9,6%
Produits financiers		6 342	12 009
Charges financières		(463)	(912)
Charges financières sur les dettes de loyers (IFRS 16)		(971)	(907)
Résultat financier net	Note 19	4 908	10 190
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		80 765	88 110
- en pourcentage du chiffre d'affaires		10,9 %	10,9%
Impôt sur les résultats	Notes 20/21	(22 183)	(24 882)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		58 582	63 228
- en pourcentage du chiffre d'affaires		7,9 %	7,8%
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		58 582	63 228
dont :			
• Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère (part du groupe)		49 410	52 556
• Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêt minoritaires)		9 172	10 672
Résultat net par action non dilué (part du groupe) - en euros		2,04	2,17
Résultat net par action dilué (part du groupe) - en euros		2,03	2,16

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	2023	2024
Résultat de la période	58 582	63 228
Autres éléments du résultat global : écarts actuariels sur les régimes de retraite, nets d'impôt	(50)	-
Autres éléments du résultat global : écarts de conversion (activités en devises étrangères)	(106)	234
Résultat global	58 426	63 462
dont :		
• quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère (part du groupe)	49 230	52 763
• quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	9 196	10 699

3.3. AUTRES ÉLÉMENTS

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2023	2024
Résultat de l'ensemble consolidé	58 582	63 228
Élimination des éléments non monétaires :		
• Dotations nettes aux amortissements et provisions	8 881	9 544
• Dotations aux amortissements de droits d'utilisation (IFRS 16)	7 876	8 111
• Charges/(Produits) liés aux stocks options et assimilés	4 394	5 110
• Effet de l'actualisation des créances et dettes à plus d'un an	192	141
• Moins-values/(Plus-values) de cession, nettes d'impôt	(15)	(25)
• Moins-values/(Plus-values) de rupture de baux (IFRS 16)	(331)	(66)
• Moins-values/(Plus-values) de cession sur titres consolidés, nettes d'impôt	(819)	-
Capacité d'autofinancement après produits financiers nets et impôt	78 760	86 043
• Produits financiers nets	(4 908)	(10 190)
• Impôts dus	22 183	24 882
Capacité d'autofinancement avant produits financiers nets et impôt	96 035	100 735
Variation de la trésorerie sur :		
• Besoin en fonds de roulement d'exploitation*	1 393	8 459
• Impôts versés	(25 353)	(24 812)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	72 075	84 382
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles*	(17 982)	(12 037)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	77	260
Produits de cessions d'actifs financiers	846	324
Acquisition d'actifs financiers	(2 067)	(1 791)
Acquisition de sociétés, sous déduction de la trésorerie acquise	(3 178)	(2 162)
Titres rachetés à des actionnaires minoritaires de filiales	(1 433)	(5 819)
Souscription/augmentation de capital par des minoritaires de filiales	1 084	1 397
Cessions de titres consolidés, nettes d'impôt	1 085	137
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(21 568)	(19 691)
Réduction de capital	-	-
Rachat et revente par la société de ses propres titres	57	(28)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère*	(26 647)	(29 126)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales	(1 791)	(8 183)
Augmentation des dettes financières*	6 394	5 108
Remboursement des dettes financières*	(2 590)	(4 274)
Remboursement de dettes de loyers (IFRS 16)*	(7 391)	(8 167)
Intérêts financiers nets**	4 908	10 190
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(27 060)	(34 480)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	23 447	30 211
Effet des variations de change sur la trésorerie détenue	34	357
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	271 964	295 445
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	295 445	326 013

* cf. Note 14 page 81

** cf. Note 19 page 82

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

CAPITAUX PROPRES <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées**	Réserve paiements fondés sur des actions	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe***	Participations ne donnant pas le contrôle****	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	9 691	31 403	242 436	2 996	(185)	44 243	330 584	44 998	375 582
Mouvements de l'exercice 2023									
• Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	49 410	49 410	9 172	58 582
- Écarts actuariels	-	-	(44)	-	-	-	(44)	(6)	(50)
- Écart de conversion	-	-	(136)	-	-	-	(136)	30	(106)
<i>Résultat global</i>	-	-	<i>(180)</i>	-	-	<i>49 410</i>	<i>49 230</i>	<i>9 196</i>	<i>58 426</i>
• Retraitement IFRS 2 - stock-options et actions gratuites	-	-	-	3 849	-	-	3 849	545	4 394
• Opérations sur capital	20	(20)	-	-	-	-	-	-	-
• Variation d'actions propres	-	-	-	-	(263)	-	(263)	(70)	(333)
• Affectation du résultat 2022	-	-	47 239	(2 996)	-	(44 243)	-	-	-
• Dividendes versés par la société mère	-	-	(26 647)	-	-	-	(26 647)	-	(26 647)
• Engagement de rachat vis-à-vis des minoritaires	-	-	(1 821)	-	-	-	(1 821)	(1 038)	(2 859)
• Variation de périmètre*	-	-	820	-	-	-	820	2 151	2 971
<i>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</i>	<i>20</i>	<i>(20)</i>	<i>19 591</i>	<i>853</i>	<i>(263)</i>	<i>(44 243)</i>	<i>(24 062)</i>	<i>1 588</i>	<i>(22 474)</i>
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les distributions de dividendes des filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	<i>(1 778)</i>	<i>(1 778)</i>
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023 PRO FORMA*	9 711	31 383	261 847	3 849	(448)	49 410	355 752	54 004	409 756
Mouvements de l'exercice 2024									
• Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	52 556	52 556	10 672	63 228
- Écarts actuariels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Écart de conversion	-	-	207	-	-	-	207	27	234
<i>Résultat global</i>	-	-	<i>207</i>	-	-	<i>52 556</i>	<i>52 763</i>	<i>10 699</i>	<i>63 462</i>
• Retraitement IFRS 2 - stock-options et actions gratuites	-	-	-	4 334	-	-	4 334	776	5 110
• Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Variation d'actions propres	-	-	-	-	247	-	247	56	303
• Affectation du résultat 2023	-	-	53 259	(3 849)	-	(49 410)	-	-	-
• Dividendes versés par la société mère	-	(15 105)	(14 021)	-	-	-	(29 126)	-	(29 126)
• Engagement de rachat vis-à-vis des minoritaires	-	-	391	-	-	-	391	1 103	1 494
• Variation de périmètre	-	-	(6 257)	-	-	-	(6 257)	(370)	(6 627)
<i>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</i>	-	<i>(15 105)</i>	<i>33 372</i>	<i>485</i>	<i>247</i>	<i>(49 410)</i>	<i>(30 411)</i>	<i>1 565</i>	<i>(28 846)</i>
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les distributions de dividendes des filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	<i>(8 198)</i>	<i>(8 198)</i>
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024	9 711	16 278	295 426	4 334	(201)	52 556	378 104	58 070	436 174

* Capitaux propres 2023 pro forma : voir ajustements Note 2 - Écarts d'acquisition

** Dont réserve de conversion (-1 445 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

*** Part des capitaux propres attribuable aux propriétaires de la mère.

**** Part des capitaux propres attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, elles correspondent aux actions détenues par les dirigeants des filiales.

3.4. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

NEURONES, Société Anonyme, dont le siège social est situé au 205, avenue Georges Clemenceau – 92000 – Nanterre (France), est un groupe de Conseil et de Services Numériques.

2. DIFFUSION DES ÉTATS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés 2024 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mars 2025 pour être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2025.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné par "le groupe") et la quote-part dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

3. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Elles diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB. Cette conformité couvre les définitions, modalités de comptabilisation, d'évaluation et de présentation telles que prévues par les IFRS, ainsi que l'ensemble des informations requises par les normes.

4. PRINCIPES COMPTABLES

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été mises en œuvre d'une manière permanente pour l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Elles sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2023 et ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

4.1. Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie à court terme, des paiements fondés sur des actions et de certains actifs financiers non courants, évalués à la juste valeur.

4.2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants publiés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période concernée, s'il n'affecte que cette période, ou, au cours de la période concernée et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également affectées par le changement. Le groupe n'anticipe pas, à la clôture, de modifications dans les hypothèses clés retenues ou de sources d'incertitude qui présenteraient un risque important d'entraîner un ajustement

significatif des montants d'actif et/ou de passif au cours de la période suivante.

Les principaux postes, sur lesquels des estimations sont réalisées, concernent : les coûts prévisionnels des contrats de prestation au forfait suivis à l'avancement, les dépréciations d'actifs, les engagements de retraite, la valorisation des paiements fondés sur des actions et les provisions. Les hypothèses retenues sont précisées dans les notes correspondantes de l'annexe.

4.3. Méthodes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Ce dernier contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements, du fait du pouvoir qu'il détient sur elle.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Leurs principes comptables sont modifiés, si nécessaire, afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes comptables de NEURONES.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées, à la date de prise de contrôle, au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise.

Les modifications du pourcentage de détention du groupe dans une filiale, qui n'entraînent pas de perte du contrôle, sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Perte de contrôle

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une société, il décomptabilise les actifs, les passifs et tous les autres éléments relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle en résultant est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe, sont éliminés. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont annulés par contrepartie des titres mis en équivalence, à concurrence des parts d'intérêt du groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2024, toutes les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont des filiales.

La liste des entreprises consolidées figure dans le paragraphe 5 ci-après "Périmètre de consolidation".

4.4. Immobilisations incorporelles

Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Pour les acquisitions survenues depuis le 1^{er} janvier 2010, l'écart d'acquisition est évalué comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée,
- augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne conférant pas le contrôle de l'entreprise acquise,
- majorée, si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, de la juste valeur de toute participation antérieurement détenue dans la société acquise,
- diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Quand la différence est négative, un profit, au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la méthode pour déterminer la juste valeur de la contrepartie transférée est la suivante :

- la contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes et aux rémunérations d'employés ou d'anciens propriétaires pour services futurs ;
- les coûts liés à une acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus ;
- toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est constaté en capitaux propres. En revanche, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de sa juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Pour les acquisitions réalisées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2010, l'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, ses actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur et valorisés selon les principes comptables du groupe.

Pour les écarts d'acquisition antérieurs au 1^{er} janvier 2004, le groupe a choisi, selon les dispositions de la norme IFRS 3, de ne pas retraiter ceux qui sont issus de regroupements d'entreprises. Ils sont donc maintenus à leur coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur (voir ci-après "4.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

Lorsqu'un regroupement d'entreprises, avec existence d'intérêts minoritaires, inclut un droit de vente de ces mêmes intérêts minoritaires, une dette opérationnelle est reconnue à hauteur du prix d'exercice estimé de l'option de vente accordée aux minoritaires avec, pour contrepartie, une diminution des capitaux propres.

Contrats et relations contractuelles clients

Les contrats et relations contractuelles clients sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ils résultent, pour la plupart, de rachats d'activité et correspondent à un volume de chiffre d'affaires et de marge généré par ces contrats. Ils sont amortis sur la durée d'utilité des contrats correspondants.

Dans le cas de contrats d'assistance technique renouvelables périodiquement, la durée d'utilité est indéterminée. La période pendant laquelle les contrats généreront des entrées de trésorerie nette au profit du groupe est ainsi sans limite prévisible. Dans ce cas, ils ne sont pas amortis et font l'objet d'un test annuel de dépréciation, de même que chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur (voir ci-après 4.8 "Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

4.5. Autres immobilisations incorporelles

Le groupe n'a pas identifié de frais de développement significatifs répondant à la définition de l'IAS 38.

Les autres immobilisations incorporelles, notamment les logiciels acquis pour un usage interne, sont amorties sur leur durée d'utilisation, comprise généralement entre un et trois ans, dès que le bien est prêt à être mis en service.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont inscrits en résultat opérationnel sur la ligne "Dotations aux amortissements".

4.6. Contrats de location (IFRS 16)

Les contrats de location, qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée, en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires

reconnaissent, à l'actif du bilan, sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location, quelle que soit leur nature (location simple ou location financement).

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs non effectués à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location (si ce taux est facilement disponible) ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent une part fixe, une part variable fondée sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou dans le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro (dans le cas d'une réduction du périmètre locatif).

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend : la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur. Il est amorti sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

La durée de location retenue correspond à la partie non résiliable, aux options de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain. Pour les baux 3/6/9, une durée de location de 9 ans est retenue, sauf quand la décision est prise de rompre le bail à l'issue d'une des deux premières périodes triennales.

Les exemptions permises par IFRS 16 sont appliquées. Il s'agit du traitement des contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou portant sur une faible valeur (inférieure à 5 000 euros).

Modalités de présentation

Dans l'état de la situation financière, il a été choisi de présenter les actifs au titre de droits d'utilisation séparément des autres actifs et, les dettes de location, séparément des autres passifs.

L'application d'IFRS 16 conduit à présenter les charges liées aux contrats de location en dotations aux amortissements du droit d'utilisation et en charges financières. Ces paiements de loyers sont désormais divisés en sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sur la dette de loyer et au remboursement de cette dernière. Dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement, le groupe fait apparaître le remboursement du principal de l'obligation locative et les intérêts payés.

4.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le groupe n'a pas opté pour la méthode de réévaluation de ses actifs. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations, conformément à la norme IAS 23.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et selon les méthodes suivantes, dès que le bien est prêt à être mis en service :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 à 6 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

4.8. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les valeurs comptables de ces actifs sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Pour ce faire, les actifs sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée. Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année au 31 décembre.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou immobilisations incorporelles en cours

La méthode de suivi mise en place pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs incorporels est la méthode des DCF (flux de trésorerie actualisés). Elle est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable qui correspond au maximum de la juste valeur, diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en "Dépréciations d'actifs" dans le calcul du résultat opérationnel. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles, même si la valeur d'utilité de l'actif se rétablit dans les années futures.

Immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, à durée d'utilité définie, est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur (passés en revue à chaque clôture).

Pour effectuer ce test, les immobilisations corporelles sont également regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable et correspond au maximum de la juste valeur, diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel ("Dépréciation d'actifs").

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est imputée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

Une perte de valeur, comptabilisée pour un autre actif que les écarts d'acquisition, est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

4.9. Actifs financiers

Titres non consolidés

Conformément à la norme IFRS 9, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur conformément aux caractéristiques contractuelles de ces actifs financiers et du modèle de gestion du groupe.

Dans ce cas, toute variation normale de juste valeur, positive ou négative, est comptabilisée en autres éléments du résultat global.

En application du principe de matérialité, certaines filiales sont exclues du périmètre de consolidation, car jugées non significatives, tant individuellement que collectivement.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un actif est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou indiqué comme

tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés ainsi si le groupe gère des placements et prend des décisions d'achat ou de vente sur la base de leur juste valeur, en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement.

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers, à l'exception des créances ne comportant pas de composante financière, dont l'échéance est supérieure à un an et ne portant pas intérêts, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur.

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses actifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

4.10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan (pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs), à l'exception des éléments suivants :

- écarts d'acquisition,
- différences temporelles liées à des participations, dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les déficits reportables sont activés lorsqu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé est comptabilisé au titre des actifs et passifs liés aux contrats de location.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Depuis l'exercice clos au 31 décembre 2010, la CVAE entre dans le champ d'application d'IAS 12.

4.11. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût, selon la méthode du prix moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Cette dernière est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constatée, au cas par cas, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

4.12. Créances

Les créances sont comptabilisées au prix de transaction, diminué des dépréciations enregistrées. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable de la créance excède la valeur recouvrable, c'est-à-dire la somme des flux de trésorerie futurs estimés.

4.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur (en contrepartie par le compte de résultat).

Conformément à la norme IAS 7, la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

La juste valeur correspond à la valeur liquidative de l'actif ou du passif de trésorerie à la date de clôture.

Les écarts de juste valeur sont comptabilisés en résultat de la période sous la rubrique "Produits financiers".

4.14. Actions propres

Les actions propres sont affectées en diminution des réserves consolidées pour le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables.

En cas de cession ultérieure des titres, le résultat, ainsi que les effets d'impôt correspondants, sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

4.15. Paiements fondés sur des actions

Le modèle d'évaluation des options retenu est celui de Black & Scholes. L'évaluation, à la juste valeur du service rendu à la date d'attribution, prorata temporis sur l'ensemble de la période d'acquisition des droits, est constatée en charge, par contrepartie des capitaux propres.

4.16. Avantage au personnel

Régime à prestations définies : provision pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux normatif de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation des salaires et d'actualisation.

Les gains et pertes actuariels, générés par les changements d'hypothèses démographiques ou financières, sont comptabilisés en "autres éléments du résultat global".

Par ailleurs, l'application d'IAS 19 révisée conduit à décomposer l'évolution de la dette entre le coût des services rendus, à présenter en résultat opérationnel, et le coût financier (correspondant aux intérêts de la dette calculés sur la base du taux d'actualisation), à présenter en résultat financier.

Etant donné le montant de la dette liée aux engagements de retraite, l'impact du coût financier est non significatif sur la période.

4.17. Autres engagements sociaux

Médailles du travail

Les conventions collectives en vigueur dans les sociétés du groupe ne prévoient pas de dispositions relatives aux médailles du travail. Il n'a pas été non plus conclu d'accord spécifique relatif à ce point.

4.18. Provisions

Conformément à la norme IAS 37, une provision est comptabilisée lorsqu'il est constaté une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, résultant d'un événement passé, et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions non courantes sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

4.19. Passifs financiers

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture. Il ne détient pas de passifs évalués en juste valeur par contrepartie en résultat.

Les autres passifs financiers correspondent essentiellement à des découverts bancaires.

4.20. Autres passifs non courants

Aucun autre passif non courant n'a été identifié au 31 décembre 2024.

4.21. Fournisseurs et autres crédateurs

Les dettes fournisseurs et autres crédateurs sont évalués à leur juste valeur, lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

4.22. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature des prestations :

Projets au forfait

Les contrats basés sur des "livrables" incluent généralement des prestations au forfait, tels que l'intégration de systèmes ou la conception et le développement d'applications informatiques personnalisées et des processus associés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement, quand au moins l'une des conditions suivantes est respectée : (i) la prestation améliore un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de la réalisation de la prestation ou (ii) l'actif construit n'a pas d'usage alternatif (par exemple il est spécifique au client) et il existe un droit exécutoire à paiement au titre de la prestation effectuée à date, en cas de résiliation par le client.

NEURONES applique principalement la méthode des coûts engagés pour évaluer l'avancement. Le pourcentage d'avancement est basé sur les coûts encourus à la date considérée par rapport à l'estimation totale des coûts à terminaison du contrat.

Le groupe acquiert contractuellement le droit de facturer à l'atteinte de jalons spécifiés ou à l'acceptation par le client des travaux réalisés. La différence, entre la facturation cumulée et le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé, se reflète dans l'état consolidé de la situation financière au poste des factures à établir – Note 8 (quand le chiffre d'affaires produit est supérieur à la facturation) ou des Produits constatés d'avance – Note 13 (quand la facturation est supérieure au chiffre d'affaires produit).

Contrats basés sur des ressources

Le chiffre d'affaires, issu de contrats basés sur la mise à disposition de ressources, est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit d'émettre des factures, puisque le montant facturé correspond directement à la valeur de la prestation effectuée à la date considérée. Chaque obligation de prestation est reconnue en revenu à l'avancement car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services. Le prix des services est basé sur le nombre d'heures passées sur le contrat.

Contrats pluriannuels

Les contrats de services managés à long terme comprennent le plus souvent deux types principaux de prestations :

- l'ingénierie initiale (ou "prise en charge") : il s'agit d'un projet autonome, préalable au démarrage du contrat en exploitation courante. Cette phase est traitée comme une obligation de prestation distincte si elle transfère au client le contrôle d'un actif ou si ce dernier peut tirer avantage de ces activités initiales, indépendamment des services d'exploitation. Le chiffre d'affaires correspondant est alors généralement comptabilisé à l'avancement ;
- l'exploitation courante : il s'agit des activités de gestion d'infrastructures, de gestion des applications et de services aux entreprises. Les honoraires sont facturables mensuellement, sur la base d'un prix forfaitaire par unité d'œuvre consommée, ou selon des forfaits mensuels, ajustables au titre de variations de volumes ou de périmètre. Le chiffre d'affaires des contrats basés sur des services est comptabilisé au fur et à mesure de l'acquisition du droit à facturer.

Achat/Revente d'équipement et licences

Concernant le chiffre d'affaires relatif à la vente d'équipements et de licences, les analyses effectuées ont amené le groupe à considérer qu'il

agissait en tant qu' "agent" (et non "principal") dans ce type de transaction. Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2018, seule la marge brute de ces opérations a été comptabilisée, réduisant donc facialement le chiffre d'affaires, sans impact évident sur le montant du résultat opérationnel. Les ventes de licences de logiciels développés en interne sont comptabilisées à l'activation des licences.

4.23. Modalités de calcul du résultat dilué par action (IAS 33)

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action est composé :

- du nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice,
- accru du nombre moyen pondéré d'actions gratuites livrées au cours de l'exercice,
- additionné, le cas échéant, du nombre moyen pondéré de stock-options exercées au cours de l'exercice,
- augmenté du nombre moyen pondéré d'options dilutives de souscription d'actions (stock-options et actions gratuites) attribuées et non exercées ou non livrées au cours de l'exercice, calculé suivant les dispositions de la norme IAS 33,
- diminué du nombre moyen pondéré d'actions en auto-détention au cours de l'exercice.

4.24. Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Selon la norme IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante distincte du groupe qui, ou fournit un service spécifique (secteur d'activité), ou produit un service dans un environnement (secteur géographique) exposé à des risques spécifiques et génère une rentabilité différente de ceux des autres secteurs. Il est identifié et géré séparément, dans la mesure où il nécessite une stratégie, des ressources et des technologies spécifiques.

Les secteurs opérationnels au sens IFRS 8 retenus par le groupe sont les trois pôles d'activités (Infrastructures, Applications et Conseil).

Chaque société du groupe est rattachée au pôle relatif à son activité principale. Les métiers secondaires sont généralement étroitement liés à l'activité principale et découlent de demandes spécifiques de certains clients. Les transactions inter secteurs s'effectuent à prix de marché.

La performance est mesurée par la marge opérationnelle. Elle permet de comparer entre eux les secteurs opérationnels.

4.25. Gestion du risque financier (IFRS 7)

L'exposition aux risques suivants a été identifiée :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- gestion du capital.

Cette note a pour objet de présenter les informations sur l'exposition à chacun des risques, ainsi que les politiques mises en œuvre et destinées à les minimiser. Compte tenu de la taille actuelle du groupe et de l'implication opérationnelle quotidienne de deux des administrateurs (Président et Directeur général délégué), compte tenu également de la proximité géographique des plus importantes sociétés du groupe, ainsi que de l'association au capital du ou des dirigeants des filiales, il n'a pas paru nécessaire de constituer, au niveau central, un comité de gestion du risque. Par ailleurs, certains risques sont directement pris en charge par la direction générale et/ou financière de NEURONES.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Dans le cas de NEURONES et de ses filiales, le risque est principalement limité aux créances clients et aux titres de placements financiers.

Concernant les créances, l'exposition au risque crédit dépend des caractéristiques individuelles des personnes morales facturées. Le groupe s'adresse à un large spectre de clients, multi-secteurs d'activité, répartis de manière homogène, le plus important d'entre eux représentant moins de 10 % du chiffre d'affaires consolidé (il s'agit d'un groupe bancaire majeur dont les multiples centres de décision commandent et règlent des prestations indépendamment les uns des autres et à différentes filiales du groupe).

Pour ce qui est de la trésorerie, l'exposition au risque crédit est limitée en investissant le cash excédentaire essentiellement en dépôts à terme émis par des banques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond aux difficultés que le groupe pourrait rencontrer pour honorer ses engagements et payer ses dettes. Cette hypothèse est théorique, compte tenu d'une situation de trésorerie très excédentaire.

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres.

NEURONES est très faiblement exposé au risque de change car la quasi-intégralité des transactions s'effectuent en euros.

Par ailleurs, le groupe n'est pas endetté et ne subirait pas d'impact significatif en cas de variation des taux d'intérêt.

Seul le risque lié à la variation des prix de marché pourrait avoir des conséquences sur la régularité du résultat financier puisque la performance d'une petite partie (0,7 %) des placements de trésorerie est corrélée aux marchés boursiers.

Gestion du capital

Par construction, le capital, détenu à 69 % par les dirigeants et leurs familles, constitue un bloc de nature à donner confiance à l'ensemble des tiers.

Bien que NEURONES soit très excédentaire en termes de trésorerie (et dispose de capitaux propres élevés), le Conseil d'Administration veille à maintenir un équilibre entre la rémunération des actionnaires et le maintien de ressources à long terme.

Il souhaite également garder la possibilité de procéder à tout moment à des rachats d'actions. Ainsi, chaque année, il est demandé à l'Assemblée Générale de renouveler une autorisation en ce sens.

4.26. Nouvelles normes et interprétations

Dispositions IFRS, obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2024, appliquées et sans incidence sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2024

- Modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Modifications d'IFRS 16 – Passif de location relatif à une cession-bail ;
- Modifications d'IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs.

Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2024 et non appliqués par anticipation

- Modifications d'IAS 21 – Absence d'échangeabilité ;
- Modifications d'IAS 9 et d'IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers ;
- Améliorations annuelles IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7 ;
- IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- IFRS 19 – Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique.

5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1. Liste des entreprises consolidées

Dans le tableau ci-dessous, seules figurent les sociétés dont la contribution annuelle au chiffre d'affaires 2024 est supérieure à 20 millions d'euros.

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	31/12/2023		31/12/2024	
		% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle
Mère					
NEURONES	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	-	-	-	-
Filiales					
Aronдор	24-26, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	58 %	58 %	58 %	58 %
AS International	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	97 %	100 %	97 %	100 %
Cloud Temple	1 cours de Valmy - 92800 PUTEAUX	91 %	96 %	91 %	96 %
Codilog	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	76 %	76 %	76 %	76 %
Colombus Consulting	138, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS	82 %	82 %	76 %	76 %
Deodis	2, place de la Défense CNIT - 92800 PUTEAUX	87 %	95 %	87 %	95 %
Experteam	171, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	91 %	99 %	90 %	99 %
Finaxys	1 Terrasse Bellini - Tour Initiale - 92919 PARIS LA DÉFENSE	76 %	76 %	76 %	76 %
Helpline	171, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	92 %	92 %	92 %	92 %
Iliade Consulting	1, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	53 %	70 %	60 %	78 %
Intrinsec	1 passerelle des Reflets - 92400 COURBEVOIE	83 %	88 %	83 %	88 %
Neurones IT	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	96 %	96 %	95 %	95 %
RS2i	44, av Georges Pompidou - 92300 LEVALLOIS-PERRET	99 %	99 %	99 %	99 %
ScaleSquad	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	95 %	99 %	94 %	99 %

5.2. Événements significatifs

Impact des variations des % d'intérêt sur les capitaux propres

Au cours de l'année 2024, diverses transactions ont été réalisées avec certains associés minoritaires de filiales. Elles ont conduit à des modifications du pourcentage d'intérêt.

(en milliers d'euros)	% d'intérêt au 31/12/2023	% d'intérêt au 31/12/2024	Variation (%)	Impact sur les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la mère	Impact sur les participations ne donnant pas le contrôle
Tempo & Co	58,7 %	75,7 %	17	(1 330)	(1 059)
Iliade Consulting	53,3 %	59,7 %	6,4	(1 488)	(1 283)
Colombus Consulting	82,0 %	75,7 %	(6,3)	(714)	1 982
Neurones IT	96,4 %	95,1 %	(1,3)	(588)	693
Helpline	91,7 %	91,8 %	0,1	(320)	(31)
Codilog	76,5 %	76,1 %	(0,4)	(298)	60
Aezan	49,2 %	48,5 %	(0,7)	3	(979)
Autres (< +/-200 milliers d'euros)	-	-	-	(1 522)	247
TOTAL	-	-	-	(6 257)	(370)

La variation sur la société Tempo & Co correspond principalement à une levée de put sur un actionnaire minoritaire.

6. NOTES ANNEXES AU BILAN

Note 1 – Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	-	31/12/23	Var. périmètre	+	-	31/12/24
Écarts d'acquisition (voir détail Note 2)	45 311	8 204	-	53 515	-	3 012	-	56 527
Licences logicielles	9 619	1 370	(1 680)	9 309	-	1 171	(39)	10 441
Contrats et relations contractuelles	340	-	-	340	-	-	-	340
TOTAL BRUT	55 270	9 574	(1 680)	63 164	-	4 183	(39)	67 308
Amortissements	(8 568)	(905)	1 649	(7 824)	-	(705)	39	(8 490)
Dépréciations	(628)	-	-	(628)	-	-	-	(628)
TOTAL NET	46 074	8 669	(31)	54 712	-	3 478	-	58 190

* Bilan d'ouverture pro forma : voir ajustements Note 2 – Écarts d'acquisition.

Les contrats et relations contractuelles inscrits à l'actif sont liés à des contrats d'assistance technique, d'une durée d'utilité indéterminée (voir ci-avant "4. Principes comptables"). Ils s'élèvent à 340 k€ et sont totalement dépréciés. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles données en nantissement.

Note 2 – Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	-	31/12/23 pro forma	+	Reclassement	-	31/12/24
Entreprises concernées								
Colombus Consulting	10 731	-	-	10 731	-	-	-	10 731
AS International	8 874	-	-	8 874	-	-	-	8 874
Helpline	5 179	-	-	5 179	-	-	-	5 179
Webwag	-	4 624	-	4 624	-	-	-	4 624
Codilog	3 792	-	-	3 792	-	-	-	3 792
RS21	3 460	-	-	3 460	-	-	-	3 460
Tempo & Co	3 373	-	-	3 373	-	-	-	3 373
BPartners	-	3 580	-	3 580	-	-	-	3 580
Iliade Consulting	2 959	-	-	2 959	-	-	-	2 959
Cloud Temple	2 180	-	-	2 180	-	-	-	2 180
Réflexe Multimédia et Services	-	-	-	-	1 640	-	-	1 640
Aezan Services	1 463	-	-	1 463	-	-	-	1 463
Arondor	1 480	-	-	1 480	-	-	-	1 480
Itamsys	-	-	-	-	1 372	-	-	1 372
Autres (< 1 million d'euros)	1 820	-	-	1 820	-	-	-	1 820
TOTAL BRUT	45 311	8 204	-	53 515	3 012	-	-	56 527
Dépréciation	(287)	-	-	(287)	-	-	-	(287)
TOTAL NET	45 024	8 204	-	53 228	3 012	-	-	56 240

Les variations de l'exercice concernent les acquisitions des sociétés Réflexe Multimédia & Technologies et Itamsys.

La correction du bilan d'ouverture (pro forma 2023) correspond aux augmentations des écarts d'acquisition des sociétés Webwag (+ 1.343 k€) et BPartners (+ 506 k€) toutes deux acquises en 2023. Ces ajustements font suite aux calculs définitifs réalisés sur 2024. Leurs contreparties ont été comptabilisées en hausse des capitaux propres pour 1.849 k€ dont 1 363 k€ en part groupe.

Méthode et hypothèses clés utilisées pour les tests de dépréciation

Les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an à la clôture, au 31 décembre.

Principaux critères retenus pour l'application de la méthode d'évaluation selon les DCF

- le taux d'actualisation retenu est de 9,8 % après impôt (taux sans risque plus prime),
- pendant la période explicite (5 ans), les hypothèses retenues (croissance du chiffre d'affaires de 5 % en moyenne, taux de résultat opérationnel, besoin en fonds de roulement, investissements) sont spécifiques à chaque UGT, prenant en compte leur taille et leur secteur d'activité propre,
- le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 %.

Les analyses de sensibilité font apparaître les valeurs-seuil (pourcentages à partir desquelles la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable) suivantes :

- 14 % pour le taux d'actualisation,
- 5 % pour le taux de résultat opérationnel,

Une croissance à l'infini nulle ne ferait pas apparaître de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable.

Note 3 – Contrats de location (IFRS 16)

(en milliers d'euros)	01/01/24	+	Remboursement	Amortissement	-	Réévaluation	Reclassement	31/12/24
1. IMPACTS SUR LE BILAN								
Droits d'utilisation	66 015	2 583	-	-	(6 870)	5 673	-	67 401
Amortissement des droits d'utilisation	(32 139)	-	-	(8 111)	5 258	-	-	(34 992)
TOTAL NET DES DROITS D'UTILISATION	33 876	2 583	-	(8 111)	(1 612)	5 673	-	32 409
Charges constatées d'avance	(142)	-	-	-	(3)	-	-	(145)
TOTAL DES ACTIFS	33 734	2 583	-	(8 111)	(1 615)	5 673	-	32 264
Dettes de loyers non-courantes	29 416	2 583	(14)	-	(1 666)	4 882	(7 766)	27 435
Dettes de loyers courantes	7 221	-	(8 178)	-	-	801	7 766	7 610
TOTAL DES DETTES DE LOYERS	36 637	2 583	(8 192)	-	(1 666)	5 683	-	35 045
CAPITAUX PROPRES	(2 903)	-	8 192	(8 111)	51	(10)	-	(2 781)
2. IMPACTS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT								
Amortissement des droits d'utilisation	-	-	-	(8 111)	-	-	-	(8 111)
Charge financière	-	-	(907)	-	-	-	-	(907)
Annulation des loyers	-	-	9 074	-	-	-	-	9 074
Produit net des ruptures	-	-	-	-	66	-	-	66
IMPACT RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	-	-	8 167	(8 111)	66	-	-	122

Depuis l'application de la norme IFRS 16 (1^{er} janvier 2019), un passif de 2 781 k€ (fin 2024) s'est constitué progressivement, car la charge IFRS 16 a été régulièrement supérieure aux loyers payés. Ce passif constitue un boni latent. En 2024, celui-ci a diminué de 122 k€ parce que les loyers payés ont été supérieurs à la charge IFRS 16.

Au 31 décembre 2024, les baux représentent plus de 98 % du total des actifs IFRS 16.

Note 4 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	Reclass.	-	31/12/23	Var. périmètre	+	Reclass.	-	31/12/24
Terrains et constructions	104	-	-	-	104	687	-	-	(105)	686
Agencements et installations	17 153	2 246	490	(219)	19 670	142	930	11	(579)	20 174
Matériel de transport	2 728	279	-	(227)	2 780	226	226	-	(368)	2 864
Matériel informatique et bureau	54 608	13 800	7	(2 274)	66 141	82	9 091	-	(2 451)	72 863
Immobilisation en cours	486	26	(497)	-	15	-	1 076	(13)	-	1 078
TOTAL BRUT	75 079	16 351	-	(2 720)	88 710	1 137	11 323	(2)	(3 503)	97 665
Amortissements	(59 113)	(7 303)	-	2 555	(63 861)	(462)	(8 489)	(5)	3 270	(69 547)
TOTAL NET	15 966	9 048	-	(165)	24 849	675	2 834	(7)	(233)	28 118

L'augmentation des immobilisations corporelles de matériel informatique correspond à des investissements en :

- infrastructures utilisées pour l'activité cloud computing,
- équipements exploités dans les centres de services ou sur des sites clients dans le cadre de contrats de services managés, ou encore à usage interne,

Les diminutions correspondent principalement à des mises au rebut.

Note 5 – Actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/22	Var. périmètre	+	-	31/12/23	Var. périmètre	+	-	31/12/24
Titres non consolidés	63	80	140	80	203	3	375	(141)	440
Prêts	6 143	-	1 074	544	6 673	-	748	(161)	7 260
Autres immobilisations financières	3 381	59	662	159	3 943	15	527	(157)	4 328
TOTAL BRUT	9 587	139	1 876	783	10 819	18	1 650	(459)	12 028
Dépréciations	(65)	-	-	-	(65)	-	-	1	(64)
TOTAL NET	9 522	139	1 876	783	10 754	18	1 650	(458)	11 964

Les actifs financiers correspondent, pour l'essentiel, aux dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1 % logement, ainsi qu'aux dépôts de garantie (liés aux locations immobilières).

L'actualisation des prêts (contribution 1 % logement), et notamment la date d'échéance de remboursement, a été calculée par référence à la date de remboursement prévue au contrat (durée de 20 ans).

Note 6 – Actifs d'impôt différé

Les impôts différés figurant au bilan portent sur les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
Participation des salariés	2 217	2 473
Provision pour indemnités de départ en retraite	1 586	1 779
Actualisation des créances à plus d'un an	927	963
Contrats de location (IFRS 16)	737	706
Déficits fiscaux indéfiniment reportables	346	635
Autres différences temporelles	283	340
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	6 096	6 896

Note 7 – Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
Licences et équipements	857	295
TOTAL BRUT	857	295
Dépréciations	(148)	(28)
TOTAL NET	709	267

Note 8 – Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
Créances clients	174 301	172 474
Factures à établir	33 368	43 273
Fournisseurs : avoirs à recevoir	833	511
TVA et autres	23 403	22 884
Autres comptes débiteurs	598	2 193
Charges constatées d'avance	12 040	18 001
TOTAL BRUT	244 543	259 336
Dépréciations	(1 564)	(1 633)
TOTAL NET	242 979	257 703

L'échéance de ces postes "Clients et autres débiteurs" est inférieure à un an.

La ventilation des créances clients par date d'antériorité est la suivante :

(en milliers d'euros)	Échues				Non échues	Total
	Plus d'un an	Entre 6 et 12 mois	Entre 3 et 6 mois	Moins de 3 mois		
Créances clients	1 187	2 686	3 571	23 302	141 728	172 474
Dépréciation	(842)	(25)	(90)	(3)	(75)	(1 035)
Valeur nette	345	2 661	3 481	23 299	141 653	171 439
TOTAL	0,2 %	1,6 %	2,0 %	13,6 %	82,6 %	100 %

Note 9 – Trésorerie nette d'endettement financier (hors dettes de loyers IFRS 16)

(en milliers d'euros)	31/12/23	Maturités / Échéances au 31/12/2024			31/12/24
		Supérieures à 2 ans	Entre 1 an et 2 ans	Inférieures à 1 an	
Dépôts à terme	242 625	198 140	12 105	7 382	217 627
Autres valeurs mobilières de placement	28 299	-	-	58 519	58 519
Disponibilités	26 068	-	-	43 400	43 400
Intérêts courus	766	-	-	6 945	6 945
Total actifs financiers	297 758	198 140	12 105	116 246	326 491
Découverts bancaires	(2 313)	-	-	(478)	(478)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	295 445	198 140	12 105	115 768	326 013
Emprunts non courants	(1 510)	(649)	(1 405)	-	(2 054)
Emprunts courants	(3 522)	-	-	(4 440)	(4 440)
Total emprunts	(5 032)	(649)	(1 405)	(4 440)	(6 494)
Dépôts de garantie perçus	(34)	-	-	(44)	(44)
TRÉSORERIE NETTE D'ENDETTEMENT FINANCIER (HORS IFRS 16)	290 379	197 491	10 700	111 284	319 475

Le montant des actifs financiers, nets des découverts bancaires, (soit 326.013 k€) correspond au montant de la "trésorerie et équivalents de trésorerie" (dernière ligne du tableau consolidé des flux de trésorerie, ci-avant en page 67).

Compte tenu de la typologie des fonds et supports sélectionnés pour placer les disponibilités excédentaires, il n'est pas anticipé d'ajustement sur la juste valeur, ni sur le rendement futur.

Les dépôts à terme sont mobilisables à tout moment. Ils sont composés de plusieurs lignes dans une dizaine de banques européennes avec des taux s'échelonnant de 1,3 % à 4,8 %.

Les valeurs mobilières de placement sont principalement composées de Sicav de trésorerie.

Les disponibilités correspondent à la trésorerie non investie au 31 décembre.

Les emprunts courants et non courants sont constitués pour 5,2 M€ de financements de serveurs pour l'activité de Cloud dont les taux s'échelonnent de 0 % à 2,5 %.

Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers selon IFRS 9 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Méthode de comptabilisation			Juste valeur		
	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres non consolidés	-	-	440	-	-	440
Prêts	7 196	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	4 328	-	-	-	-	-
Stocks	267	-	-	-	-	-
Clients et autres débiteurs	257 703	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	326 491	-	326 491	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS (IFRS 9)	269 494	326 491	440	326 491	0	440
Emprunts	6 494	-	-	-	-	-
Dettes de loyers	35 045	-	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	234 527	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	522	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS (IFRS 9)	276 588	-	-	-	-	-

Les méthodes d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers sont hiérarchisées selon les 3 niveaux suivants :

- niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identifiés ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur les données de marché observables (données non observables).

Note 10 – Capitaux propres

Note 10.1 – Capital

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 9 711 486,40 euros et est composé de 24 278 716 actions, de même catégorie, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,40 euro.

Il n'y a pas eu de variation du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice 2024 :

Nombre d'actions en circulation au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2024
24 278 716	-	-	24 278 716

Note 10.2 – Paiements fondés sur des actions

Plans d'attribution gratuite d'actions

Les différents plans d'actions gratuites décidés par le Conseil d'Administration, encore sous période d'acquisition ou de conservation au 31 décembre 2024, présentent les caractéristiques suivantes :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I	Plan actions gratuites J
Date de l'Assemblée Générale	04/06/20	02/06/22	06/06/24
Date du Conseil d'Administration	09/09/20	02/06/22	06/06/24
Terme de la période d'acquisition	09/09/23	02/06/25	06/06/27
Terme de la période de conservation	09/09/25	02/06/27	06/06/29
Nombre de bénéficiaires	12	10	12
- dont dirigeants	-	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées	54 500	50 000	48 500
Nombre d'actions caduques cumulées au 31/12/2023	4 000	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 01/01/2024	-	50 000	-
Nombre d'actions devenues caduques pendant la période d'acquisition au cours de l'exercice	-	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2024	-	50 000	48 500
Nombre d'actions sous période de conservation au 01/01/2024	50 500	-	-
Nombre d'actions sous période de conservation au 31/12/2024	50 500	-	-
Dilution potentielle (caduques déduites) - % capital actuel au 31/12/2024	-	0,21 %	0,20 %
DILUTION POTENTIELLE TOTALE			0,41 %

Il n'a pas été fixé de condition de performance pour les plans mentionnés ci-dessus.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation de la juste valeur des actions gratuites sont les suivants :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I	Plan actions gratuites J
Durée de vie	3 ans	3 ans	3 ans
Taux sans risque	0 %	0 %	0 %
Taux de versement de dividendes	1 %	1 %	1 %

Juste valeur des plans d'actions gratuites

Par application du modèle de Black & Scholes, la juste valeur unitaire des options s'établit ainsi :

Plan et date du Conseil d'Administration (euros)	Date de l'attribution définitive	Prix d'exercice	Juste valeur	Cours à la date d'attribution définitive
2 juin 2022 (plan I) – Actions gratuites	02/06/25	-	36,3	-
2 juin 2024 (plan J) – Actions gratuites	02/06/27		47,55	

Le montant des charges relatives aux plans d'actions gratuites est présenté à la Note 14 ci-après.

Note 10.3 – Résultat par action

	2023	2024
Nombre d'actions au début de l'exercice	24 228 216	24 278 716
Nombre moyen d'actions émises/supprimées	15 358	-
Nombre moyen d'actions en auto-détention (contrat de liquidité)	(5 591)	(6 574)
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'année	24 237 983	24 272 142
Nombre moyen d'instruments dilutifs	75 250	74 250
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	24 313 233	24 346 392
Résultat net part du groupe (en euros)	49 410 356	52 556 427
Résultat net part du groupe par action – non dilué (en euro)	2,04	2,17
Résultat net part du groupe par action – dilué (en euro)	2,03	2,16

Note 11 – Provisions non courantes

	31/12/22	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Variation des écarts actuariels	31/12/23	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variation des écarts actuariels	31/12/24
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Prov. indemnités de départ en retraite	6 128	583	(283)	67	6 495	13	1 072	(207)	-	7 373
TOTAL	6 128	583	(283)	67	6 495	13	1 072	(207)	-	7 373
<i>Impact sur le résultat opérationnel (net des charges encourues)</i>				-			(1 072)	207	-	

Principales hypothèses actuarielles	2023	2024
Taux d'actualisation	3,4 %	3,4 %
Taux d'augmentation des salaires	1,5 % – 5 %	1,5 % – 5 %
Taux de turnover	0 % – 20 %	0 % – 20 %

Le taux d'actualisation des engagements correspond au taux du marché. Les taux d'augmentation des salaires et de turnover sont différenciés selon l'âge des salariés (un taux par année de naissance).

Analyse de sensibilité de la dette actuarielle	Impact sur la dette actuarielle au 31/12/2024
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Variation du taux d'actualisation de + 0,5 %	- 352
Variation du taux d'augmentation des salaires de + 0,5 %	+ 195
Variation du taux de turnover de +2 %	- 495

Note 12 – Provisions courantes

	31/12/22	Var. périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/23	Var. périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/24
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Provisions	1 701	104	1 117	(556)	2 366	7	357	(720)	(32)	1 978
TOTAL	1 701	104	1 117	(556)	2 366	7	357	(720)	(32)	1 978
<i>Impact sur le résultat opérationnel (net des charges encourues)</i>						-	(357)	-	32	

Les provisions courantes, ainsi que les dotations et les reprises, correspondent pour l'essentiel à des risques sociaux et des pertes sur contrat, dont la date de réalisation attendue est inférieure à douze mois.

Note 13 – Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 041	58 334
Participation et intéressement des salariés	8 746	9 757
Dettes sociales et fiscales	116 443	119 234
Autres dettes	16 577	19 775
Produits constatés d'avance*	24 179	27 427
TOTAL	209 986	234 527

* Voir ci-avant "4.22. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)"

Toutes les dettes d'exploitation ci-dessus ont une échéance inférieure à un an.

Note 14 – Réconciliation des flux significatifs du tableau de flux de trésorerie

La variation du BFR correspond aux variations des postes des Notes 7, 8 et 13 (pour 10 259 k€), retraités des dettes sur acquisitions d'actifs (pour 1 677 k€) et d'autres éléments (pour 123 k€).

Les acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles correspondent principalement aux augmentations des Notes 1 (hors écarts d'acquisition) et 4 (pour 12 484 k€).

Le montant des dividendes versés aux actionnaires de la société mère correspond au montant indiqué dans le tableau de variation des capitaux propres.

Les remboursements de dettes de loyers (IFRS 16) sont détaillés dans la Note 3.

Les augmentations et remboursements des dettes financières correspondent, pour respectivement 5 090 k€ et 3 877 k€, aux accords de financement de l'activité cloud.

7. SECTEURS OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2023		2024	
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel
Infrastructures	468 494	44 245	499 737	47 949
Applications	219 469	24 971	257 513	25 323
Conseil	53 212	6 641	53 103	4 648
TOTAL	741 175	75 857	810 353	77 920

Le résultat opérationnel de la société mère NEURONES S.A. a été ventilé au prorata du résultat opérationnel des secteurs d'activité.

8. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 15 – Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2023	2024
Salaires	273 649	290 001
Charges sociales	106 213	114 395
Participation des salariés	8 656	10 157
Charges sur actions gratuites	5 601	6 175
Provision indemnités de départ en retraite	300	865
TOTAL	394 419	421 593

Note 16 – Charges externes

(en milliers d'euros)	2023	2024
Achats de sous-traitance	204 937	238 323
Achats non stockés de matières et fournitures	799	667
Personnel extérieur	1 360	3 350
Autres services extérieurs	37 399	39 882
Charges de loyer*	4 086	4 888
TOTAL	248 581	287 110

* Contrats inférieurs à 12 mois (non retraités par IFRS 16)

Note 17 – Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciation d'actifs

(en milliers d'euros)	2023	2024
Amortissement immobilisations incorporelles	897	684
Amortissement immobilisations corporelles	7 127	8 409
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	8 024	9 093
Amortissement de droits d'utilisation (IFRS 16)	7 876	8 111
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES DROITS D'UTILISATION	7 876	8 111
Provisions nettes pour risques	563	(398)
Provisions nettes sur actifs circulants	(290)	(64)
DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	273	(462)

Note 18 – Autres produits et autres charges

(en milliers d'euros)	2023	2024
Crédit d'impôt Recherche	1 470	1 732
Plus-value/(moins-value) sur cession d'immobilisations	834	25
Plus-value/(moins-value) sur rupture de baux (IFRS 16)	331	66
Autres subventions d'exploitation	76	50
Dépréciation de goodwill	-	-
Produits divers	661	574
Charges diverses	(996)	(751)
NET AUTRES PRODUITS/AUTRES CHARGES	2 376	1 696

Les crédits d'impôt ont été enregistrés en "autres produits" car considérés comme une subvention compensant les coûts afférents engagés.

Note 19 – Analyse du coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2023	2024
Dividendes reçus (participations non consolidées)	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	5 917	11 845
Plus-values sur cession d'équivalents de trésorerie	425	163
Plus-value sur cession d'actifs financiers	-	-
Reprise de provision	-	1
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	6 342	12 009
Intérêts et charges assimilées	463	912
Dotations aux provisions	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	463	912
Charges financières sur les dettes de loyers (IFRS 16)	971	907
RÉSULTAT FINANCIER	4 908	10 190

Les autres intérêts et produits assimilés incluent des gains de change pour 373 k€. Les intérêts et charges assimilées incluent des pertes de change pour 566 k€.

Note 20 – Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2023	2024
Impôts sur les sociétés	20 900	24 246
Contribution sur la valeur ajoutée (CVAE)	1 858	1 372
IMPOTS EXIGIBLES	22 758	25 618
Impôts différés	(575)	(736)
TOTAL	22 183	24 882

Note 21 – Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	2023			2024		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôts, plus-value de cession de titres consolidés	80 766	25,83 %	20 862	88 111	25,83 %	22 759
Charges calculées non déductibles	4 394	25,83 %	1 135	5 072	25,83 %	1 310
Impact des charges nettes définitivement non déductibles	964	25,83 %	249	4 533	25,83 %	1 171
Génération/Emploi de déficits fiscaux non activés	476	25,83 %	123	(35)	25,83 %	(9)
Crédits d'impôt	-	-	(670)	-	-	(849)
Impact CVAE en impôt	-	-	1 378	-	-	1 017
Différence de taux entre la société-mère et les filles	-	-	(894)	-	-	(517)
CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE	-	-	22 183	-	-	24 882
Taux moyen d'imposition	-	-	27,5 %	-	-	28,2%

En France, en 2024, le taux d'IS est de 25 %. NEURONES S.A. est imposé à 25,83 %, étant soumis également à la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3 % du montant de l'IS. Ce taux d'imposition de 25,83 % est retenu comme taux de référence pour le calcul de la preuve d'impôt.

Note 22 – Informations relatives aux parties liées

Personnes morales

NEURONES ne possède pas de société sœur. Il n'existe pas de transactions économiques avec Host Développement, actionnaire à hauteur de 46 % de la société (à l'exception du versement du dividende annuel).

Dirigeants

La rémunération totale et globale des dirigeants a été de 520 000 euros bruts au titre de 2024 (fixe et variable). Les dirigeants n'ont perçu aucun autre élément de rémunération.

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Cautions données

Il n'existe pas de caution donnée au 31 décembre 2024.

9.2. Engagements hors bilan

Il n'existe pas d'engagement hors bilan au 31 décembre 2024.

9.3. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	BM&A				KPMG				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Audit												
Commissariat aux comptes, examen des comptes sociaux et consolidés												
- société mère	26	26	14 %	11 %	26	26	14 %	14 %	-	-	-	-
- filiales	142	154	78 %	66 %	152	158	84 %	84 %	22	25	100 %	100 %
Missions accessoires (due diligence, etc.)*	15	54	8 %	23 %	2	4	2 %	2 %	-	-	-	-
TOTAL	183	234	100 %	100 %	180	188	100 %	100 %	22	25	100 %	100 %

* Dont 51 k€ au titre de la certification des informations en matière de développement durable.

9.4. Effectifs moyens

	2023	2024
France	5 529	5 758
International	1 078	1 176
TOTAL	6 607	6 934

9.5. Événements postérieurs à la clôture

L'article 19 de la Loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 (promulguée le 28 février 2025) augmente le taux de la contribution patronale sur les attributions gratuites d'actions de 20 % à 30 %, à partir du 1^{er} mars 2025. L'impact sur le passif social au 31 décembre 2024 est de 887 k€.

9.6. Distribution de dividendes

Les comptes 2024 seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 5 juin 2025. Le 5 mars 2025, le Conseil d'Administration a proposé le versement d'un dividende de 1,3 euro par action.

3 Comptes consolidés

3.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2023*	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	Notes 1 / 2	54 712	58 190
Droits d'utilisation (IFRS 16)	Note 3	33 876	32 409
Immobilisations corporelles	Note 4	24 849	28 118
Actifs financiers	Note 5	10 754	11 964
Actifs d'impôt différé	Note 6	6 096	6 896
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		130 287	137 577
ACTIFS COURANTS			
Stocks	Note 7	709	267
Créances d'impôt exigibles		4 367	3 653
Clients et autres débiteurs	Note 8	242 979	257 703
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	297 758	326 491
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		545 813	588 114
TOTAL ACTIFS		676 100	725 691

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2023*	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital		9 711	9 711
Primes		31 383	16 278
Réserves et résultat consolidés		314 658	352 115
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	Note 10	355 752	378 104
Participations ne donnant pas le contrôle		54 004	58 070
CAPITAUX PROPRES		409 756	436 174
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	Note 11	6 495	7 373
Passifs financiers non courants	Note 9	1 510	2 054
Dettes de loyers non courantes (IFRS 16)	Note 3	29 416	27 435
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		37 421	36 862
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	Note 12	2 366	1 978
Dettes d'impôt exigibles		3 481	3 578
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	209 986	234 527
Dettes de loyers courantes (IFRS 16)	Note 3	7 221	7 610
Passifs financiers courants et découverts bancaires	Note 9	5 869	4 962
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		228 923	252 655
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		676 100	725 691

* bilan d'ouverture pro forma : voir ajustements Note 2 – Ecarts d'acquisition

3.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2023	2024
Ventes de logiciels et équipements		3 052	4 382
Ventes de prestations de services		738 123	805 971
CHIFFRE D'AFFAIRES		741 175	810 353
Achats consommés		-	-
Charges de personnel	Note 15	(394 419)	(421 593)
Charges externes	Note 16	(248 581)	(287 110)
Impôts et taxes		(8 520)	(8 684)
Dotations aux amortissements	Note 17	(8 024)	(9 093)
Dotations aux amortissements de droits d'utilisation (IFRS 16)	Note 3	(7 876)	(8 111)
Dotations et reprises aux provisions	Note 17	(274)	462
Autres produits	Note 18	4 035	2 768
Autres charges	Note 18	(1 659)	(1 072)
RESULTAT OPÉRATIONNEL		75 857	77 920
- en pourcentage du chiffre d'affaires		10,2 %	9,6 %
Produits financiers		6 342	12 009
Charges financières		(463)	(912)
Charges financières sur les dettes de loyers (IFRS 16)		(971)	(907)
Résultat financier net	Note 19	4 908	10 190
RESULTAT AVANT IMPÔT		80 765	88 110
- en pourcentage du chiffre d'affaires		10,9 %	10,9 %
Impôt sur les résultats	Notes 20/21	(22 183)	(24 882)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		58 582	63 228
- en pourcentage du chiffre d'affaires		7,9 %	7,8 %
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		58 582	63 228
dont :			
• Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère (part du groupe)		49 410	52 556
• Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêt minoritaires)		9 172	10 672
Résultat net par action non dilué (part du groupe) - en euros		2,04	2,17
Résultat net par action dilué (part du groupe) - en euros		2,03	2,16

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	2023	2024
Résultat de la période	58 582	63 228
Autres éléments du résultat global : écarts actuariels sur les régimes de retraite, nets d'impôt	(50)	-
Autres éléments du résultat global : écarts de conversion (activités en devises étrangères)	(106)	234
Résultat global	58 426	63 462
dont :		
• quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère (part du groupe)	49 230	52 763
• quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	9 196	10 699

3.3. AUTRES ÉLÉMENTS

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2023	2024
Résultat de l'ensemble consolidé	58 582	63 228
Élimination des éléments non monétaires :		
• Dotations nettes aux amortissements et provisions	8 881	9 544
• Dotations aux amortissements de droits d'utilisation (IFRS 16)	7 876	8 111
• Charges/(Produits) liés aux stocks options et assimilés	4 394	5 110
• Effet de l'actualisation des créances et dettes à plus d'un an	192	141
• Moins-values/(Plus-values) de cession, nettes d'impôt	(15)	(25)
• Moins-values/(Plus-values) de rupture de baux (IFRS 16)	(331)	(66)
• Moins-values/(Plus-values) de cession sur titres consolidés, nettes d'impôt	(819)	
Capacité d'autofinancement après produits financiers nets et impôt	78 760	86 043
• Produits financiers nets	(4 908)	(10 190)
• Impôts dus	22 183	24 882
Capacité d'autofinancement avant produits financiers nets et impôt	96 035	100 735
Variation de la trésorerie sur :		
• Besoin en fonds de roulement d'exploitation*	1 393	8 459
• Impôts versés	(25 353)	(24 812)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES	72 075	84 382
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles*	(17 982)	(12 037)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	77	260
Produits de cessions d'actifs financiers	846	324
Acquisition d'actifs financiers	(2 067)	(1 791)
Acquisition de sociétés, sous déduction de la trésorerie acquise	(3 178)	(2 162)
Titres rachetés à des actionnaires minoritaires de filiales	(1 433)	(5 819)
Souscription/augmentation de capital par des minoritaires de filiales	1 084	1 397
Cessions de titres consolidés, nettes d'impôt	1 085	137
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(21 568)	(19 691)
Réduction de capital		
Rachat et revente par la société de ses propres titres	57	(28)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère*	(26 647)	(29 126)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales	(1 791)	(8 183)
Augmentation des dettes financières*	6 394	5 108
Remboursement des dettes financières*	(2 590)	(4 274)
Remboursement de dettes de loyers (IFRS 16)*	(7 391)	(8 167)
Intérêts financiers nets**	4 908	10 190
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(27 060)	(34 480)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	23 447	30 211
Effet des variations de change sur la trésorerie détenue	34	357
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	271 964	295 445
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	295 445	326 013

* cf. Note 14 page 81

** cf. Note 19 page 82

3 COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

CAPITAUX PROPRES	Capital	Primes	Réserves consolidées**	Réserves paiements différés sur les actions	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe***	Participations ne donnant pas le contrôle****	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	9 691	31 403	242 436	2 996	(185)	44 243	330 584	44 998	375 582
Mouvements de l'exercice 2023									
• Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	49 410	49 410	9 172	58 582
- Écarts actuariels	-	-	(44)	-	-	-	(44)	(6)	(50)
- Écart de conversion	-	-	(136)	-	-	-	(136)	30	(106)
<i>Résultat global</i>	-	-	(180)	-	-	49 410	49 230	9 196	58 426
• Retraitement IFRS 2 - stock-options et actions gratuites	-	-	-	3 849	-	-	3 849	545	4 394
• Opérations sur capital	20	(20)	-	-	-	-	-	-	-
• Variation d'actions propres	-	-	-	-	(263)	-	(263)	(70)	(333)
• Affectation du résultat 2022	-	-	47 239	(2 996)	-	(44 243)	-	-	-
• Dividendes versés par la société mère	-	-	(26 647)	-	-	-	(26 647)	-	(26 647)
• Engagement de rachat vis-à-vis des minoritaires	-	-	(1 821)	-	-	-	(1 821)	(1 038)	(2 859)
• Variation de périmètre*	-	-	820	-	-	-	820	2 151	2 971
<i>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</i>	20	(20)	19 591	853	(263)	(44 243)	(24 062)	1 588	(22 474)
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les distributions de dividendes des filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	(1 778)	(1 778)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023 PRO FORMA*	9 711	31 383	261 847	3 849	(448)	49 410	355 752	54 004	409 756
Mouvements de l'exercice 2024									
• Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	52 556	52 556	10 672	63 228
- Écarts actuariels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Écart de conversion	-	-	207	-	-	-	207	27	234
<i>Résultat global</i>	-	-	207	-	-	52 556	52 763	10 699	63 462
• Retraitement IFRS 2 - stock-options et actions gratuites	-	-	-	4 334	-	-	4 334	776	5 110
• Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Variation d'actions propres	-	-	-	-	247	-	247	56	303
• Affectation du résultat 2023	-	-	53 259	(3 849)	-	(49 410)	-	-	-
• Dividendes versés par la société mère	-	(15 105)	(14 021)	-	-	-	(29 126)	-	(29 126)
• Engagement de rachat vis-à-vis des minoritaires	-	-	391	-	-	-	391	1 103	1 494
• Variation de périmètre	-	-	(6 257)	-	-	-	(6 257)	(370)	(6 627)
<i>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</i>	-	(15 105)	33 372	485	247	(49 410)	(30 411)	1 565	(28 846)
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les distributions de dividendes des filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	(8 198)	(8 198)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024	9 711	16 278	295 426	4 334	(201)	52 556	378 104	58 070	436 174

* Capitaux propres 2023 pro forma : voir ajustements Note 2 – Écarts d'acquisition

** Dont réserve de conversion (- 1 445 milliers d'euros au 31 décembre 2024)

*** Part des capitaux propres attribuable aux propriétaires de la mère

**** Part des capitaux propres attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, elles correspondent aux actions détenues par les dirigeants des filiales

3.4. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

NEURONES, Société Anonyme, dont le siège social est situé au 205, avenue Georges Clemenceau - 92000 - Nanterre (France), est un groupe de Conseil et de Services Numériques.

2. DIFFUSION DES ÉTATS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés 2024 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mars 2025 pour être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2025.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné par "le groupe") et la quote-part dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

3. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Elles diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB. Cette conformité couvre les définitions, modalités de comptabilisation, d'évaluation et de présentation telles que prévues par les IFRS, ainsi que l'ensemble des informations requises par les normes.

4. PRINCIPES COMPTABLES

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été mises en œuvre d'une manière permanente pour l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Elles sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2023 et ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

4.1. Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie à court terme, des paiements fondés sur des actions et de certains actifs financiers non courants, évalués à la juste valeur.

4.2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants publiés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période concernée, s'il n'affecte que cette période, ou, au cours de la période concernée et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également affectées par le changement. Le groupe n'anticipe pas, à la clôture, de modifications dans les hypothèses clés retenues ou de sources d'incertitude qui présenteraient un risque important d'entraîner un ajustement

significatif des montants d'actif et/ou de passif au cours de la période suivante.

Les principaux postes, sur lesquels des estimations sont réalisées, concernent : les coûts prévisionnels des contrats de prestation au forfait suivis à l'avancement, les dépréciations d'actifs, les engagements de retraite, la valorisation des paiements fondés sur des actions et les provisions. Les hypothèses retenues sont précisées dans les notes correspondantes de l'annexe.

4.3. Méthodes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Ce dernier contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements, du fait du pouvoir qu'il détient sur elle.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Leurs principes comptables sont modifiés, si nécessaire, afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes comptables de NEURONES.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées, à la date de prise de contrôle, au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise.

Les modifications du pourcentage de détention du groupe dans une filiale, qui n'entraînent pas de perte du contrôle, sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Perte de contrôle

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une société, il décomptabilise les actifs, les passifs et tous les autres éléments relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle en résultant est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe, sont éliminés. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont annulés par contrepartie des titres mis en équivalence, à concurrence des parts d'intérêt du groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2024, toutes les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont des filiales.

La liste des entreprises consolidées figure dans le paragraphe 5 ci-après "Périmètre de consolidation".

4.4. Immobilisations incorporelles

Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Pour les acquisitions survenues depuis le 1^{er} janvier 2010, l'écart d'acquisition est évalué comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée,
- augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne conférant pas le contrôle de l'entreprise acquise,
- majorée, si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, de la juste valeur de toute participation antérieurement détenue dans la société acquise,
- diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Quand la différence est négative, un profit, au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la méthode pour déterminer la juste valeur de la contrepartie transférée est la suivante :

- la contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes et aux rémunérations d'employés ou d'anciens propriétaires pour services futurs ;
- les coûts liés à une acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus ;
- toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est constaté en capitaux propres. En revanche, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de sa juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Pour les acquisitions réalisées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2010, l'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, ses actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur et valorisés selon les principes comptables du groupe.

Pour les écarts d'acquisition antérieurs au 1^{er} janvier 2004, le groupe a choisi, selon les dispositions de la norme IFRS 3, de ne pas retraiter ceux qui sont issus de regroupements d'entreprises. Ils sont donc maintenus à leur coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur (voir ci-après "4.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

Lorsqu'un regroupement d'entreprises, avec existence d'intérêts minoritaires, inclut un droit de vente de ces mêmes intérêts minoritaires, une dette opérationnelle est reconnue à hauteur du prix d'exercice estimé de l'option de vente accordée aux minoritaires avec, pour contrepartie, une diminution des capitaux propres.

Contrats et relations contractuelles clients

Les contrats et relations contractuelles clients sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ils résultent, pour la plupart, de rachats d'activité et correspondent à un volume de chiffre d'affaires et de marge généré par ces contrats. Ils sont amortis sur la durée d'utilité des contrats correspondants.

Dans le cas de contrats d'assistance technique renouvelables périodiquement, la durée d'utilité est indéterminée. La période pendant laquelle les contrats généreront des entrées de trésorerie nette au profit du groupe est ainsi sans limite prévisible. Dans ce cas, ils ne sont pas amortis et font l'objet d'un test annuel de dépréciation, de même que chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur (voir ci-après 4.8 "Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

4.5. Autres immobilisations incorporelles

Le groupe n'a pas identifié de frais de développement significatifs répondant à la définition de l'IAS 38.

Les autres immobilisations incorporelles, notamment les logiciels acquis pour un usage interne, sont amorties sur leur durée d'utilisation, comprise généralement entre un et trois ans, dès que le bien est prêt à être mis en service.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont inscrits en résultat opérationnel sur la ligne "Dotations aux amortissements".

4.6. Contrats de location (IFRS 16)

Les contrats de location, qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée, en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires

reconnaissent, à l'actif du bilan, sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location, quelle que soit leur nature (location simple ou location financement).

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs non effectués à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location (si ce taux est facilement disponible) ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent une part fixe, une part variable fondée sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou dans le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro (dans le cas d'une réduction du périmètre locatif).

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend : la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur. Il est amorti sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

La durée de location retenue correspond à la partie non résiliable, aux options de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain. Pour les baux 3/6/9, une durée de location de 9 ans est retenue, sauf quand la décision est prise de rompre le bail à l'issue d'une des deux premières périodes triennales.

Les exemptions permises par IFRS 16 sont appliquées. Il s'agit du traitement des contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou portant sur une faible valeur (inférieure à 5 000 euros).

Modalités de présentation

Dans l'état de la situation financière, il a été choisi de présenter les actifs au titre de droits d'utilisation séparément des autres actifs et, les dettes de location, séparément des autres passifs.

L'application d'IFRS 16 conduit à présenter les charges liées aux contrats de location en dotations aux amortissements du droit d'utilisation et en charges financières. Ces paiements de loyers sont désormais divisés en sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sur la dette de loyer et au remboursement de cette dernière. Dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement, le groupe fait apparaître le remboursement du principal de l'obligation locative et les intérêts payés.

4.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le groupe n'a pas opté pour la méthode de réévaluation de ses actifs. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations, conformément à la norme IAS 23.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et selon les méthodes suivantes, dès que le bien est prêt à être mis en service :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 à 6 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

4.8. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les valeurs comptables de ces actifs sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Pour ce faire, les actifs sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée. Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année au 31 décembre.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou immobilisations incorporelles en cours

La méthode de suivi mise en place pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs incorporels est la méthode des DCF (flux de trésorerie actualisés). Elle est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable qui correspond au maximum de la juste valeur, diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en "Dépréciations d'actifs" dans le calcul du résultat opérationnel. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles, même si la valeur d'utilité de l'actif se rétablit dans les années futures.

Immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, à durée d'utilité définie, est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur (passés en revue à chaque clôture).

Pour effectuer ce test, les immobilisations corporelles sont également regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable et correspond au maximum de la juste valeur, diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel ("Dépréciation d'actifs").

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est imputée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

Une perte de valeur, comptabilisée pour un autre actif que les écarts d'acquisition, est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

4.9. Actifs financiers

Titres non consolidés

Conformément à la norme IFRS 9, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur conformément aux caractéristiques contractuelles de ces actifs financiers et du modèle de gestion du groupe.

Dans ce cas, toute variation normale de juste valeur, positive ou négative, est comptabilisée en autres éléments du résultat global.

En application du principe de matérialité, certaines filiales sont exclues du périmètre de consolidation, car jugées non significatives, tant individuellement que collectivement.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un actif est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou indiqué comme

tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés ainsi si le groupe gère des placements et prend des décisions d'achat ou de vente sur la base de leur juste valeur, en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement.

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers, à l'exception des créances ne comportant pas de composante financière, dont l'échéance est supérieure à un an et ne portant pas intérêts, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur.

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses actifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

4.10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan (pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs), à l'exception des éléments suivants :

- écarts d'acquisition,
- différences temporelles liées à des participations, dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les déficits reportables sont activés lorsqu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé est comptabilisé au titre des actifs et passifs liés aux contrats de location.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Depuis l'exercice clos au 31 décembre 2010, la CVAE entre dans le champ d'application d'IAS 12.

4.11. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût, selon la méthode du prix moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Cette dernière est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constatée, au cas par cas, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

4.12. Créances

Les créances sont comptabilisées au prix de transaction, diminué des dépréciations enregistrées. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable de la créance excède la valeur recouvrable, c'est-à-dire la somme des flux de trésorerie futurs estimés.

4.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur (en contrepartie par le compte de résultat).

Conformément à la norme IAS 7, la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

La juste valeur correspond à la valeur liquidative de l'actif ou du passif de trésorerie à la date de clôture.

Les écarts de juste valeur sont comptabilisés en résultat de la période sous la rubrique "Produits financiers".

4.14. Actions propres

Les actions propres sont affectées en diminution des réserves consolidées pour le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables.

En cas de cession ultérieure des titres, le résultat, ainsi que les effets d'impôt correspondants, sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

4.15. Paiements fondés sur des actions

Le modèle d'évaluation des options retenu est celui de Black & Scholes. L'évaluation, à la juste valeur du service rendu à la date d'attribution, prorata temporis sur l'ensemble de la période d'acquisition des droits, est constatée en charge, par contrepartie des capitaux propres.

4.16. Avantage au personnel

Régime à prestations définies : provision pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux normatif de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation des salaires et d'actualisation.

Les gains et pertes actuariels, générés par les changements d'hypothèses démographiques ou financières, sont comptabilisés en "autres éléments du résultat global".

Par ailleurs, l'application d'IAS 19 révisée conduit à décomposer l'évolution de la dette entre le coût des services rendus, à présenter en résultat opérationnel, et le coût financier (correspondant aux intérêts de la dette calculés sur la base du taux d'actualisation), à présenter en résultat financier.

Etant donné le montant de la dette liée aux engagements de retraite, l'impact du coût financier est non significatif sur la période.

4.17. Autres engagements sociaux

Médailles du travail

Les conventions collectives en vigueur dans les sociétés du groupe ne prévoient pas de dispositions relatives aux médailles du travail. Il n'a pas été non plus conclu d'accord spécifique relatif à ce point.

4.18. Provisions

Conformément à la norme IAS 37, une provision est comptabilisée lorsqu'il est constaté une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, résultant d'un événement passé, et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions non courantes sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

4.19. Passifs financiers

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture. Il ne détient pas de passifs évalués en juste valeur par contrepartie en résultat.

Les autres passifs financiers correspondent essentiellement à des découverts bancaires.

4.20. Autres passifs non courants

Aucun autre passif non courant n'a été identifié au 31 décembre 2024.

4.21. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur, lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

4.22. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature des prestations :

Projets au forfait

Les contrats basés sur des "livrables" incluent généralement des prestations au forfait, tels que l'intégration de systèmes ou la conception et le développement d'applications informatiques personnalisées et des processus associés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement, quand au moins l'une des conditions suivantes est respectée : (i) la prestation améliore un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de la réalisation de la prestation ou (ii) l'actif construit n'a pas d'usage alternatif (par exemple il est spécifique au client) et il existe un droit exécutoire à paiement au titre de la prestation effectuée à date, en cas de résiliation par le client.

NEURONES applique principalement la méthode des coûts engagés pour évaluer l'avancement. Le pourcentage d'avancement est basé sur les coûts encourus à la date considérée par rapport à l'estimation totale des coûts à terminaison du contrat.

Le groupe acquiert contractuellement le droit de facturer à l'atteinte de jalons spécifiés ou à l'acceptation par le client des travaux réalisés. La différence, entre la facturation cumulée et le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé, se reflète dans l'état consolidé de la situation financière au poste des factures à établir - Note 8 (quand le chiffre d'affaires produit est supérieur à la facturation) ou des Produits constatés d'avance - Note 13 (quand la facturation est supérieure au chiffre d'affaires produit).

Contrats basés sur des ressources

Le chiffre d'affaires, issu de contrats basés sur la mise à disposition de ressources, est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit d'émettre des factures, puisque le montant facturé correspond directement à la valeur de la prestation effectuée à la date considérée. Chaque obligation de prestation est reconnue en revenu à l'avancement car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services. Le prix des services est basé sur le nombre d'heures passées sur le contrat.

Contrats pluriannuels

Les contrats de services managés à long terme comprennent le plus souvent deux types principaux de prestations :

- l'ingénierie initiale (ou "prise en charge") : il s'agit d'un projet autonome, préalable au démarrage du contrat en exploitation courante. Cette phase est traitée comme une obligation de prestation distincte si elle transfère au client le contrôle d'un actif ou si ce dernier peut tirer avantage de ces activités initiales, indépendamment des services d'exploitation. Le chiffre d'affaires correspondant est alors généralement comptabilisé à l'avancement ;
- l'exploitation courante : il s'agit des activités de gestion d'infrastructures, de gestion des applications et de services aux entreprises. Les honoraires sont facturables mensuellement, sur la base d'un prix forfaitaire par unité d'œuvre consommée, ou selon des forfaits mensuels, ajustables au titre de variations de volumes ou de périmètre. Le chiffre d'affaires des contrats basés sur des services est comptabilisé au fur et à mesure de l'acquisition du droit à facturer.

Achat/Revente d'équipement et licences

Concernant le chiffre d'affaires relatif à la vente d'équipements et de licences, les analyses effectuées ont amené le groupe à considérer qu'il

agissait en tant qu' "agent" (et non "principal") dans ce type de transaction. Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2018, seule la marge brute de ces opérations a été comptabilisée, réduisant donc facialement le chiffre d'affaires, sans impact évidemment sur le montant du résultat opérationnel. Les ventes de licences de logiciels développés en interne sont comptabilisées à l'activation des licences.

4.23. Modalités de calcul du résultat dilué par action (IAS 33)

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action est composé :

- du nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice,
- accru du nombre moyen pondéré d'actions gratuites livrées au cours de l'exercice,
- additionné, le cas échéant, du nombre moyen pondéré de stock-options exercées au cours de l'exercice,
- augmenté du nombre moyen pondéré d'options dilutives de souscription d'actions (stock-options et actions gratuites) attribuées et non exercées ou non livrées au cours de l'exercice, calculé suivant les dispositions de la norme IAS 33,
- diminué du nombre moyen pondéré d'actions en auto-détention au cours de l'exercice.

4.24. Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Selon la norme IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante distincte du groupe qui, ou fournit un service spécifique (secteur d'activité), ou produit un service dans un environnement (secteur géographique) exposé à des risques spécifiques et génère une rentabilité différente de ceux des autres secteurs. Il est identifié et géré séparément, dans la mesure où il nécessite une stratégie, des ressources et des technologies spécifiques.

Les secteurs opérationnels au sens IFRS 8 retenus par le groupe sont les trois pôles d'activités (Infrastructures, Applications et Conseil).

Chaque société du groupe est rattachée au pôle relatif à son activité principale. Les métiers secondaires sont généralement étroitement liées à l'activité principale et découlent de demandes spécifiques de certains clients. Les transactions inter secteurs s'effectuent à prix de marché.

La performance est mesurée par la marge opérationnelle. Elle permet de comparer entre eux les secteurs opérationnels.

4.25. Gestion du risque financier (IFRS 7)

L'exposition aux risques suivants a été identifiée :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- gestion du capital.

Cette note a pour objet de présenter les informations sur l'exposition à chacun des risques, ainsi que les politiques mises en œuvre et destinées à les minimiser. Compte tenu de la taille actuelle du groupe et de l'implication opérationnelle quotidienne de deux des administrateurs (Président et Directeur général délégué), compte tenu également de la proximité géographique des plus importantes sociétés du groupe, ainsi que de l'association au capital du ou des dirigeants des filiales, il n'a pas paru nécessaire de constituer, au niveau central, un comité de gestion du risque. Par ailleurs, certains risques sont directement pris en charge par la direction générale et/ou financière de NEURONES.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Dans le cas de NEURONES et de ses filiales, le risque est principalement limité aux créances clients et aux titres de placements financiers.

Concernant les créances, l'exposition au risque crédit dépend des caractéristiques individuelles des personnes morales facturées. Le groupe s'adresse à un large spectre de clients, multi-secteurs d'activité, répartis de manière homogène, le plus important d'entre eux représentant moins de 10 % du chiffre d'affaires consolidé (il s'agit d'un groupe bancaire majeur dont les multiples centres de décision commandent et règlent des prestations indépendamment les uns des autres et à différentes filiales du groupe).

Pour ce qui est de la trésorerie, l'exposition au risque crédit est limitée en investissant le cash excédentaire essentiellement en dépôts à terme émis par des banques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond aux difficultés que le groupe pourrait rencontrer pour honorer ses engagements et payer ses dettes. Cette hypothèse est théorique, compte tenu d'une situation de trésorerie très excédentaire.

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres.

NEURONES est très faiblement exposé au risque de change car la quasi-intégralité des transactions s'effectuent en euros.

Par ailleurs, le groupe n'est pas endetté et ne subirait pas d'impact significatif en cas de variation des taux d'intérêt.

Seul le risque lié à la variation des prix de marché pourrait avoir des conséquences sur la régularité du résultat financier puisque la performance d'une petite partie (0,7 %) des placements de trésorerie est corrélée aux marchés boursiers.

Gestion du capital

Par construction, le capital, détenu à 69 % par les dirigeants et leurs familles, constitue un bloc de nature à donner confiance à l'ensemble des tiers.

Bien que NEURONES soit très excédentaire en termes de trésorerie (et dispose de capitaux propres élevés), le Conseil d'Administration veille à maintenir un équilibre entre la rémunération des actionnaires et le maintien de ressources à long terme.

Il souhaite également garder la possibilité de procéder à tout moment à des rachats d'actions. Ainsi, chaque année, il est demandé à l'Assemblée Générale de renouveler une autorisation en ce sens.

4.26. Nouvelles normes et interprétations

Dispositions IFRS, obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2024, appliquées et sans incidence sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2024

- Modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Modifications d'IFRS 16 – Passif de location relatif à une cession-bail ;
- Modifications d'IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs.

Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2024 et non appliqués par anticipation

- Modifications d'IAS 21 – Absence d'échangeabilité ;
- Modifications d'IAS 9 et d'IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers ;
- Améliorations annuelles IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7 ;
- IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- IFRS 19 – Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique.

5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1. Liste des entreprises consolidées

Dans le tableau ci-dessous, seules figurent les sociétés dont la contribution annuelle au chiffre d'affaires 2024 est supérieure à 20 millions d'euros.

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	31/12/2023		31/12/2024	
		% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle
Mère					
NEURONES	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	-	-	-	-
Filiales					
Arondor	24-26, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	58 %	58 %	58 %	58 %
AS International	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	97 %	100 %	97 %	100 %
Cloud Temple	1 cours de Valmy - 92800 PUTEAUX	91 %	96 %	91 %	96 %
Codilog	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	76 %	76 %	76 %	76 %
Colombus Consulting	138, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS	82 %	82 %	76 %	76 %
Deodis	2, place de la Défense CNIT - 92800 PUTEAUX	87 %	95 %	87 %	95 %
Experteam	171, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	91 %	99 %	90 %	99 %
Finaxys	1 Terrasse Bellini - Tour Initiale - 92919 PARIS LA DÉFENSE	76 %	76 %	76 %	76 %
Helpline	171, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	92 %	92 %	92 %	92 %
Iliade Consulting	1, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	53 %	70 %	60 %	78 %
Intrinsec	1 passerelle des Reflets - 92400 COURBEVOIE	83 %	88 %	83 %	88 %
Neurones IT	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	96 %	96 %	95 %	95 %
RS2i	44, av Georges Pompidou - 92300 LEVALLOIS-PERRET	99 %	99 %	99 %	99 %
ScaleSquad	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	95 %	99 %	94 %	99 %

5.2. Événements significatifs

Impact des variations des % d'intérêt sur les capitaux propres

Au cours de l'année 2024, diverses transactions ont été réalisées avec certains associés minoritaires de filiales. Elles ont conduit à des modifications du pourcentage d'intérêt.

(en milliers d'euros)	% d'intérêt au 31/12/2023	% d'intérêt au 31/12/2024	Variation (%)	Impact sur les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la mère	Impact sur les participations ne donnant pas le contrôle
	Tempo & Co	58,7 %	75,7 %	17	(1 330)
Iliade Consulting	53,3 %	59,7 %	6,4	(1 488)	(1 283)
Colombus Consulting	82,0 %	75,7 %	(6,3)	(714)	1 982
Neurones IT	96,4 %	95,1 %	(1,3)	(588)	693
Helpline	91,7 %	91,8 %	0,1	(320)	(31)
Codilog	76,5 %	76,1 %	(0,4)	(298)	60
Aezan	49,2 %	48,5 %	(0,7)	3	(979)
Autres (< +/-200 milliers d'euros)	-	-	-	(1 522)	247
TOTAL	-	-	-	(6 257)	(370)

La variation sur la société Tempo & Co correspond principalement à une levée de put sur un actionnaire minoritaire.

6. NOTES ANNEXES AU BILAN

Note 1 – Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	-	31/12/23	Var. périmètre	+	-	31/12/24
Écarts d'acquisition (voir détail Note 2)	45 311	8 204	-	53 515	-	3 012	-	56 527
Licences logicielles	9 619	1 370	(1 680)	9 309	-	1 171	(39)	10 441
Contrats et relations contractuelles	340	-	-	340	-	-	-	340
TOTAL BRUT	55 270	9 574	(1 680)	63 164		4 183	(39)	67 308
Amortissements	(8 568)	(905)	1 649	(7 824)	-	(705)	39	(8 490)
Dépréciations	(628)	-	-	(628)	-	-	-	(628)
TOTAL NET	46 074	8 669	(31)	54 712		3 478		58 190

* Bilan d'ouverture pro forma : voir ajustements Note 2 – Écarts d'acquisition.

Les contrats et relations contractuelles inscrits à l'actif sont liés à des contrats d'assistance technique, d'une durée d'utilité indéterminée (voir ci-avant "4. Principes comptables"). Ils s'élèvent à 340 k€ et sont totalement dépréciés. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles données en nantissement.

Note 2 – Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	-	31/12/23	+	Reclassement	-	31/12/24
Entreprises concernées								
Colombus Consulting	10 731	-	-	10 731	-	-	-	10 731
AS International	8 874	-	-	8 874	-	-	-	8 874
Helpline	5 179	-	-	5 179	-	-	-	5 179
Webwag	-	4 624	-	4 624	-	-	-	4 624
Codilog	3 792	-	-	3 792	-	-	-	3 792
RS21	3 460	-	-	3 460	-	-	-	3 460
Tempo & Co	3 373	-	-	3 373	-	-	-	3 373
BPartners	-	3 580	-	3 580	-	-	-	3 580
Iliade Consulting	2 959	-	-	2 959	-	-	-	2 959
Cloud Temple	2 180	-	-	2 180	-	-	-	2 180
Réflexe Multimédia et Services	-	-	-	-	1 640	-	-	1 640
Aezan Services	1 463	-	-	1 463	-	-	-	1 463
Arondor	1 480	-	-	1 480	-	-	-	1 480
Itamsys	-	-	-	-	1 372	-	-	1 372
Autres (< 1 million d'euros)	1 820	-	-	1 820	-	-	-	1 820
TOTAL BRUT	45 311	8 204		53 515	3 012			56 527
Dépréciation	(287)	-	-	(287)	-	-	-	(287)
TOTAL NET	45 024	8 204		53 228	3 012			56 240

Les variations de l'exercice concernent les acquisitions des sociétés Réflexe Multimédia & Technologies et Itamsys.

La correction du bilan d'ouverture (pro forma 2023) correspond aux augmentations des écarts d'acquisition des sociétés Webwag (+ 1.343 k€) et BPartners (+ 506 k€) toutes deux acquises en 2023. Ces ajustements font suite aux calculs définitifs réalisés sur 2024. Leurs contreparties ont été comptabilisées en hausse des capitaux propres pour 1.849 k€ dont 1.363 k€ en part groupe.

Méthode et hypothèses clés utilisées pour les tests de dépréciation

Les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an à la clôture, au 31 décembre.

Principaux critères retenus pour l'application de la méthode d'évaluation selon les DCF

- le taux d'actualisation retenu est de 9,8 % après impôt (taux sans risque plus prime),
- pendant la période explicite (5 ans), les hypothèses retenues (croissance du chiffre d'affaires de 5 % en moyenne, taux de résultat opérationnel, besoin en fonds de roulement, investissements) sont spécifiques à chaque UGT, prenant en compte leur taille et leur secteur d'activité propre,
- le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 %.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les analyses de sensibilité font apparaître les valeurs-seuil (pourcentages à partir desquelles la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable) suivantes :

- 14 % pour le taux d'actualisation,
- 5 % pour le taux de résultat opérationnel,

Une croissance à l'infini nulle ne ferait pas apparaître de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable.

Note 3 – Contrats de location (IFRS 16)

(en milliers d'euros)	01/01/24	+	Remboursement	Amortissement	-	Réévaluation	Reclassement	31/12/24
1. IMPACTS SUR LE BILAN								
Droits d'utilisation	66 015	2 583	-	-	(6 870)	5 673	-	67 401
Amortissement des droits d'utilisation	(32 139)	-	-	(8 111)	5 258	-	-	(34 992)
TOTAL NET DES DROITS D'UTILISATION	33 876	2 583	-	(8 111)	(1 612)	5 673	-	32 409
Charges constatées d'avance	(142)	-	-	-	(3)	-	-	(145)
TOTAL DES ACTIFS	33 734	2 583	-	(8 111)	(1 615)	5 673	-	32 264
Dettes de loyers non-courantes	29 416	2 583	(14)	-	(1 666)	4 882	(7 766)	27 435
Dettes de loyers courantes	7 221	-	(8 178)	-	-	801	7 766	7 610
TOTAL DES DETTES DE LOYERS	36 637	2 583	(8 192)	-	(1 666)	5 683	-	35 045
CAPITAUX PROPRES	(2 903)	-	3 192	(8 111)	51	(10)	-	(2 781)
2. IMPACTS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT								
Amortissement des droits d'utilisation	-	-	-	(8 111)	-	-	-	(8 111)
Charge financière	-	-	(907)	-	-	-	-	(907)
Annulation des loyers	-	-	9 074	-	-	-	-	9 074
Produit net des ruptures	-	-	-	-	66	-	-	66
IMPACT RESULTAT NET AVANT IMPÔT	-	-	8 167	(8 111)	66	-	-	122

Depuis l'application de la norme IFRS 16 (1^{er} janvier 2019), un passif de 2 781 k€ (fin 2024) s'est constitué progressivement, car la charge IFRS16 a été régulièrement supérieure aux loyers payés. Ce passif constitue un boni latent. En 2024, celui-ci a diminué de 122 k€ parce que les loyers payés ont été supérieurs à la charge IFRS 16.

Au 31 décembre 2024, les baux représentent plus de 98 % du total des actifs IFRS16.

Note 4 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/22	+	Reclass.	-	31/12/23	Var. périmètre	+	Reclass.	-	31/12/24
Terrains et constructions	104	-	-	-	104	687	-	-	(105)	686
Agencements et installations	17 153	2 246	490	(219)	19 670	142	930	11	(579)	20 174
Matériel de transport	2 728	279	-	(227)	2 780	226	226	-	(368)	2 864
Matériel informatique et bureau	54 608	13 800	7	(2 274)	66 141	82	9 091	-	(2 451)	72 863
Immobilisation en cours	486	26	(497)	-	15	-	1 076	(13)	-	1 078
TOTAL BRUT	75 079	16 351	-	(2 720)	88 710	1 137	11 323	(2)	(3 503)	97 665
Amortissements	(59 113)	(7 303)	-	2 555	(63 861)	(462)	(8 489)	(5)	3 270	(69 547)
TOTAL NET	15 966	9 048	-	(165)	24 849	675	2 934	(7)	(233)	28 118

L'augmentation des immobilisations corporelles de matériel informatique correspond à des investissements en :

- infrastructures utilisées pour l'activité cloud computing,
- équipements exploités dans les centres de services ou sur des sites clients dans le cadre de contrats de services managés, ou encore à usage interne,

Les diminutions correspondent principalement à des mises au rebut.

Note 5 – Actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/23	Var. p/année	+	-	31/12/23	Var. p/année	+	-	31/12/24
Titres non consolidés	63	80	140	80	203	3	375	(141)	440
Prêts	6 143	-	1 074	544	6 673	-	748	(161)	7 260
Autres immobilisations financières	3 381	59	662	159	3 943	15	527	(157)	4 328
TOTAL BRUT	9 587	139	1 876	783	10 819	18	1 650	(459)	12 028
Dépréciations	(65)	-	-	-	(65)	-	-	1	(64)
TOTAL NET	9 522	139	1 876	783	10 754	18	1 650	(458)	11 964

Les actifs financiers correspondent, pour l'essentiel, aux dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1 % logement, ainsi qu'aux dépôts de garantie (liés aux locations immobilières).

L'actualisation des prêts (contribution 1 % logement), et notamment la date d'échéance de remboursement, a été calculée par référence à la date de remboursement prévue au contrat (durée de 20 ans).

Note 6 – Actifs d'impôt différé

Les impôts différés figurant au bilan portent sur les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
Participation des salariés	2 217	2 473
Provision pour indemnités de départ en retraite	1 586	1 779
Actualisation des créances à plus d'un an	927	963
Contrats de location (IFRS 16)	737	706
Déficits fiscaux indéfiniment reportables	346	635
Autres différences temporelles	283	340
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	6 096	6 896

Note 7 – Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
Licences et équipements	857	295
TOTAL BRUT	857	295
Dépréciations	(148)	(28)
TOTAL NET	709	267

Note 8 – Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
Créances clients	174 301	172 474
Factures à établir	33 368	43 273
Fournisseurs : avoirs à recevoir	833	511
TVA et autres	23 403	22 884
Autres comptes débiteurs	598	2 193
Charges constatées d'avance	12 040	18 001
TOTAL BRUT	244 543	259 336
Dépréciations	(1 564)	(1 633)
TOTAL NET	242 979	257 703

L'échéance de ces postes "Clients et autres débiteurs" est inférieure à un an.

La ventilation des créances clients par date d'antériorité est la suivante :

(en milliers d'euros)	Échues				Non échues	Total
	Plus d'un an	Entre 6 et 12 mois	Entre 3 et 6 mois	Moins de 3 mois		
Créances clients	1 187	2 686	3 571	23 302	141 728	172 474
Dépréciation	(842)	(25)	(90)	(3)	(75)	(1 035)
Valeur nette	345	2 661	3 481	23 299	141 653	171 439
TOTAL	0,2 %	1,6 %	2,0 %	13,6 %	82,6 %	100 %

3 COMPTES CONSOLIDÉS

Note 9 – Trésorerie nette d'endettement financier (hors dettes de loyers IFRS 16)

(en milliers d'euros)	31/12/23	Maturités / Échéances au 31/12/2024			31/12/24
		Supérieures à 2 ans	Entre 1 an et 2 ans	Inférieures à 1 an	
Dépôts à terme	242 625	198 140	12 105	7 382	217 627
Autres valeurs mobilières de placement	28 299	-	-	58 519	58 519
Disponibilités	26 068	-	-	43 400	43 400
Intérêts courus	766	-	-	6 945	6 945
Total actifs financiers	297 758	198 140	12 105	116 246	326 491
Découverts bancaires	(2 313)	-	-	(478)	(478)
TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	295 445	198 140	12 105	115 768	326 013
Emprunts non courants	(1 510)	(649)	(1 405)	-	(2 054)
Emprunts courants	(3 522)	-	-	(4 440)	(4 440)
Total emprunts	(5 032)	(649)	(1 405)	(4 440)	(6 494)
Dépôts de garantie perçus	(34)	-	-	(44)	(44)
TRESORERIE NETTE D'ENDETTEMENT FINANCIER (HORS IFRS 16)	290 379	197 491	10 700	111 284	319 475

Le montant des actifs financiers, nets des découverts bancaires, (soit 326.013 k€) correspond au montant de la "trésorerie et équivalents de trésorerie" (dernière ligne du tableau consolidé des flux de trésorerie, ci-avant en page 67).

Compte tenu de la typologie des fonds et supports sélectionnés pour placer les disponibilités excédentaires, il n'est pas anticipé d'ajustement sur la juste valeur, ni sur le rendement futur.

Les dépôts à terme sont mobilisables à tout moment. Ils sont composés de plusieurs lignes dans une dizaine de banques européennes avec des taux s'échelonnant de 1,3 % à 4,8 %.

Les valeurs mobilières de placement sont principalement composées de Sicav de trésorerie.

Les disponibilités correspondent à la trésorerie non investie au 31 décembre.

Les emprunts courants et non courants sont constitués pour 5,2 M€ de financements de serveurs pour l'activité de Cloud dont les taux s'échelonnent de 0 % à 2,5 %.

Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers selon IFRS 9 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Méthode de comptabilisation			Juste valeur		
	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres non consolidés	-	-	440	-	-	440
Prêts	7 196	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	4 328	-	-	-	-	-
Stocks	267	-	-	-	-	-
Clients et autres débiteurs	257 703	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	326 491	-	326 491	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS (IFRS 9)	269 494	326 491	440	326 491	0	440
Emprunts	6 494	-	-	-	-	-
Dettes de loyers	35 045	-	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	234 527	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	522	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS (IFRS 9)	276 588	-	-	-	-	-

Les méthodes d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers sont hiérarchisées selon les 3 niveaux suivants :

- niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identifiés ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur les données de marché observables (données non observables).

Note 10 – Capitaux propres

Note 10.1 – Capital

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 9 711 486,40 euros et est composé de 24 278 716 actions, de même catégorie, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,40 euro.

Il n'y a pas eu de variation du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice 2024 :

Nombre d'actions en circulation au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2024
24 278 716		-	24 278 716

Note 10.2 – Paiements fondés sur des actions

Plans d'attribution gratuite d'actions

Les différents plans d'actions gratuites décidés par le Conseil d'Administration, encore sous période d'acquisition ou de conservation au 31 décembre 2024, présentent les caractéristiques suivantes :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I	Plan actions gratuites J
Date de l'Assemblée Générale	04/06/20	02/06/22	06/06/24
Date du Conseil d'Administration	09/09/20	02/06/22	06/06/24
Terme de la période d'acquisition	09/09/23	02/06/25	06/06/27
Terme de la période de conservation	09/09/25	02/06/27	06/06/29
Nombre de bénéficiaires	12	10	12
- dont dirigeants			
Nombre d'actions gratuites attribuées	54 500	50 000	48 500
Nombre d'actions caduques cumulées au 31/12/2023	4 000	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 01/01/2024	-	50 000	-
Nombre d'actions devenues caduques pendant la période d'acquisition au cours de l'exercice	-	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2024	-	50 000	48 500
Nombre d'actions sous période de conservation au 01/01/2024	50 500	-	-
Nombre d'actions sous période de conservation au 31/12/2024	50 500	-	-
Dilution potentielle (caduques déduites) - % capital actuel au 31/12/2024	-	0,21 %	0,20 %
DILUTION POTENTIELLE TOTALE			0,41 %

Il n'a pas été fixé de condition de performance pour les plans mentionnés ci-dessus.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation de la juste valeur des actions gratuites sont les suivants :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I	Plan actions gratuites J
Durée de vie	3 ans	3 ans	3 ans
Taux sans risque	0 %	0 %	0 %
Taux de versement de dividendes	1 %	1 %	1 %

Juste valeur des plans d'actions gratuites

Par application du modèle de Black & Scholes, la juste valeur unitaire des options s'établit ainsi :

Plan et date du Conseil d'Administration (euros)	Date de l'attribution définitive	Prix d'exercice	Juste valeur	Cours à la date d'attribution définitive
2 juin 2022 (plan I) – Actions gratuites	02/06/25	-	36,3	
2 juin 2024 (plan J) – Actions gratuites	02/06/27		47,55	

Le montant des charges relatives aux plans d'actions gratuites est présenté à la Note 14 ci-après.

3 COMPTES CONSOLIDÉS

Note 10.3 – Résultat par action

	2023	2022
Nombre d'actions au début de l'exercice	24 228 216	24 278 716
Nombre moyen d'actions émises/supprimées	15 358	-
Nombre moyen d'actions en auto-détention (contrat de liquidité)	(5 591)	(6 574)
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'année	24 237 983	24 272 142
Nombre moyen d'instruments dilutifs	75 250	74 250
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	24 313 233	24 346 392
Résultat net part du groupe (en euros)	49 410 356	52 556 427
Résultat net part du groupe par action – non dilué (en euro)	2,04	2,17
Résultat net part du groupe par action – dilué (en euro)	2,03	2,16

Note 11 – Provisions non courantes

	31/12/22	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Variation des écarts actuariels	31/12/23	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variation des écarts actuariels	31/12/24
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Prov. indemnités de départ en retraite	6 128	583	(283)	67	6 495	13	1 072	(207)	-	7 373
TOTAL	6 128	583	(283)	67	6 495	13	1 072	(207)	-	7 373
<i>Impact sur le résultat opérationnel (net des charges encourues)</i>							(1 072)	207	-	

Principales hypothèses actuarielles		2023	2022
Taux d'actualisation		3,4 %	3,4 %
Taux d'augmentation des salaires		1,5 % - 5 %	1,5 % - 5 %
Taux de turnover		0 % - 20 %	0 % - 20 %

Le taux d'actualisation des engagements correspond au taux du marché. Les taux d'augmentation des salaires et de turnover sont différenciés selon l'âge des salariés (un taux par année de naissance).

Analyse de sensibilité de la dette actuarielle		Impact sur la dette actuarielle au 31/12/2024
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Variation du taux d'actualisation de + 0,5 %		- 352
Variation du taux d'augmentation des salaires de + 0,5 %		+ 195
Variation du taux de turnover de +2 %		- 495

Note 12 – Provisions courantes

	31/12/22	Var. périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/23	Var. périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/24
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Provisions	1 701	104	1 117	(556)	2 366	7	357	(720)	(32)	1 978
TOTAL	1 701	104	1 117	(556)	2 366	7	357	(720)	(32)	1 978
<i>Impact sur le résultat opérationnel (net des charges encourues)</i>							(357)	-	32	

Les provisions courantes, ainsi que les dotations et les reprises, correspondent pour l'essentiel à des risques sociaux et des pertes sur contrat, dont la date de réalisation attendue est inférieure à douze mois.

Note 13 – Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 041	58 334
Participation et intéressement des salariés	8 746	9 757
Dettes sociales et fiscales	116 443	119 234
Autres dettes	16 577	19 775
Produits constatés d'avance*	24 179	27 427
TOTAL	209 986	234 527

* Voir ci-avant "4.22 Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)"

Toutes les dettes d'exploitation ci-dessus ont une échéance inférieure à un an.

Note 14 – Réconciliation des flux significatifs du tableau de flux de trésorerie

La variation du BFR correspond aux variations des postes des Notes 7, 8 et 13 (pour 10 259 k€), retraités des dettes sur acquisitions d'actifs (pour 1 677 k€) et d'autres éléments (pour 123 k€).

Les acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles correspondent principalement aux augmentations des Notes 1 (hors écarts d'acquisition) et 4 (pour 12 484 k€).

Le montant des dividendes versés aux actionnaires de la société mère correspond au montant indiqué dans le tableau de variation des capitaux propres.

Les remboursements de dettes de loyers (IFRS 16) sont détaillés dans la Note 3.

Les augmentations et remboursements des dettes financières correspondent, pour respectivement 5 090 k€ et 3 877 k€, aux accords de financement de l'activité cloud.

7. SECTEURS OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2023		2024	
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel
Infrastructures	468 494	44 245	499 737	47 949
Applications	219 469	24 971	257 513	25 323
Conseil	53 212	6 641	53 103	4 648
TOTAL	741 175	75 857	810 353	77 920

Le résultat opérationnel de la société mère NEURONES S.A. a été ventilé au prorata du résultat opérationnel des secteurs d'activité.

8. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 15 – Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2023	2024
Salaires	273 649	290 001
Charges sociales	106 213	114 395
Participation des salariés	8 656	10 157
Charges sur actions gratuites	5 601	6 175
Provision indemnités de départ en retraite	300	865
TOTAL	394 419	421 593

Note 16 – Charges externes

(en milliers d'euros)	2023	2024
Achats de sous-traitance	204 937	238 323
Achats non stockés de matières et fournitures	799	667
Personnel extérieur	1 360	3 350
Autres services extérieurs	37 399	39 882
Charges de loyer*	4 086	4 888
TOTAL	248 381	287 110

* Contrats inférieurs à 12 mois (non retraités par IFRS 16)

3 COMPTES CONSOLIDÉS

Note 17 – Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciation d'actifs

(en milliers d'euros)	2023	2024
Amortissement immobilisations incorporelles	897	684
Amortissement immobilisations corporelles	7 127	8 409
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	8 024	9 093
Amortissement de droits d'utilisation (IFRS 16)	7 876	8 111
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES DROITS D'UTILISATION	7 876	8 111
Provisions nettes pour risques	563	(398)
Provisions nettes sur actifs circulants	(290)	(64)
DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	273	(462)

Note 18 – Autres produits et autres charges

(en milliers d'euros)	2023	2024
Crédit d'Impôt Recherche	1 470	1 732
Plus-value/(moins-value) sur cession d'immobilisations	834	25
Plus-value/(moins-value) sur rupture de baux (IFRS 16)	331	66
Autres subventions d'exploitation	76	50
Dépréciation de goodwill	-	-
Produits divers	661	574
Charges diverses	(996)	(751)
NET AUTRES PRODUITS/AUTRES CHARGES	2 376	1 696

Les crédits d'impôt ont été enregistrés en "autres produits" car considérés comme une subvention compensant les coûts afférents engagés.

Note 19 – Analyse du coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2023	2024
Dividendes reçus (participations non consolidées)	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	5 917	11 845
Plus-values sur cession d'équivalents de trésorerie	425	163
Plus-value sur cession d'actifs financiers	-	-
Reprise de provision	-	1
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	6 342	12 009
Intérêts et charges assimilées	463	912
Dotations aux provisions	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	463	912
Charges financières sur les dettes de loyers (IFRS 16)	971	907
RÉSULTAT FINANCIER	4 908	10 190

Les autres intérêts et produits assimilés incluent des gains de change pour 373 k€. Les intérêts et charges assimilées incluent des pertes de change pour 566 k€.

Note 20 – Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2023	2024
Impôts sur les sociétés	20 900	24 246
Contribution sur la valeur ajoutée (CVAE)	1 858	1 372
IMPOTS EXIGIBLES	22 758	25 618
Impôts différés	(575)	(736)
TOTAL	22 183	24 882

Note 21 – Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	2023			2024		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôts, plus-value de cession de titres consolidés	80 766	25,83 %	20 862	89 111	25,83 %	22 759
Charges calculées non déductibles	4 394	25,83 %	1 135	5 072	25,83 %	1 310
Impact des charges nettes définitivement non déductibles	964	25,83 %	249	4 533	25,83 %	1 171
Génération/Emploi de déficits fiscaux non activés	476	25,83 %	123	(35)	25,83 %	(9)
Crédits d'impôt	-	-	(670)	-	-	(849)
Impact CVAE en impôt	-	-	1 378	-	-	1 017
Différence de taux entre la société-mère et les filles	-	-	(894)	-	-	(517)
CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE			22 183			24 882
Taux moyen d'imposition	-	-	27,5 %	-	-	28,2 %

En France, en 2024, le taux d'IS est de 25 %. NEURONES S.A. est imposé à 25,83 %, étant soumis également à la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3 % du montant de l'IS. Ce taux d'imposition de 25,83 % est retenu comme taux de référence pour le calcul de la preuve d'impôt.

Note 22 – Informations relatives aux parties liées

Personnes morales

NEURONES ne possède pas de société sœur. Il n'existe pas de transactions économiques avec Host Développement, actionnaire à hauteur de 46 % de la société (à l'exception du versement du dividende annuel).

Dirigeants

La rémunération totale et globale des dirigeants a été de 520 000 euros bruts au titre de 2024 (fixe et variable). Les dirigeants n'ont perçu aucun autre élément de rémunération.

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Cautions données

Il n'existe pas de caution donnée au 31 décembre 2024.

9.2. Engagements hors bilan

Il n'existe pas d'engagement hors bilan au 31 décembre 2024.

9.3. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	BM&A				KPMG				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Audit												
Commissariat aux comptes, examen des comptes sociaux et consolidés												
- société mère	26	26	14 %	11 %	26	26	14 %	14 %	-	-	-	-
- filiales	142	154	78 %	66 %	152	158	84 %	84 %	22	25	100 %	100 %
Missions accessoires (due diligence, etc.)*	15	54	8 %	23 %	2	4	2 %	2 %	-	-	-	-
TOTAL	183	234	100 %	100 %	180	188	100 %	100 %	22	25	100 %	100 %

* Dont 51 k€ au titre de la certification des informations en matière de développement durable

9.4. Effectifs moyens

	2023	2024
France	5 529	5 758
International	1 078	1 176
TOTAL	6 607	6 934

9.5. Événements postérieurs à la clôture

L'article 19 de la Loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 (promulguée le 28 février 2025) augmente le taux de la contribution patronale sur les attributions gratuites d'actions de 20 % à 30 %, à partir du 1^{er} mars 2025. L'impact sur le passif social au 31 décembre 2024 est de 887 k€.

9.6. Distribution de dividendes

Les comptes 2024 seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 5 juin 2025. Le 5 mars 2025, le Conseil d'Administration a proposé le versement d'un dividende de 1,3 euro par action.